



# Le journal des Marchés Publics Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

## EXPERTS AGRÉÉS MARCHÉS PUBLICS

*Accredited Public Contracts Experts*



 **Commissions Centrales**  
Central Tenders Boards

 **Sous-Commissions d'Analyse des Offres Cat 1**  
Bids Analysis Sub-Committees Cat 1

 **Sous-Commissions d'Analyse des Offres Cat 2**  
Bids Analysis Sub-Committees Cat 2

Disponible dans ce JDM et sur le site web de l'Agence <http://armp.cm>,  
et bientôt disponible dans l'application Android **Pridesoft**

TRANSPORT

02

TELECOMMUNICATION

01

EDUCATION

03

INFRASTRUCTURE

04

COMMUNICATION

01

ADMINISTRATION

04

BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

04

RURAL

03

ENERGIE

01

### CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09 Web : [pridesoft.armp.cm](http://pridesoft.armp.cm)

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail: [infos@armp.cm](mailto:infos@armp.cm), Web: [www.armp.cm](http://www.armp.cm)

### CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Mail : [pridesoft@armp.cm](mailto:pridesoft@armp.cm)

N° 1917

24 Octobre 2019

24 October 2019

5:46 PM/17H:46

à Timbrer

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

### Prestataire

Raison Sociale(\*) : .....

N° Carte Contribuable(\*) : .....

N ° Registre de Commerce(\*) : .....

Statut Juridique(\*) :  ETS  SARL  SA

Type Entreprise(\*) :  TPE  PE  PME  PMI  GE

Capital (chiffres en FCFA): .....

### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse(\*) : ..... B.P. : .....

Tél.(\*) : ..... Fax : .....

E-mail(\*) : .....

Site web : .....

### Information sur la Commande Publique

Type Procédure(\*) : AOIO  AOIR  AONO  AONR  BC  DC  DP  AMI/ASMI  GG

Exercice(\*) : .....

Référence(\*) : .....

Maître d'Ouvrage(\*) : ..... Autorité Contractante : .....

Objet(\*) : .....

.....

Montant(en chiffres)(\*) : .....

Date Signature(\*) : .....

### Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(\*) :  Express Union (N° 91190008943026)  CC EC-SA (N° 100-017265-314-30)  BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510)  SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691)  Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(\*) : .....

Date de Versement(\*) : .....

### Documents Jointés à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(\*) :  Oui  Non | Copie Carte Contribuable :  Oui  Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(\*) :  Oui  Non | Copie Registre de Commerce :  Oui  Non

(\*) Champs à remplir obligatoirement.  
(\*\*) quartier, rue, etc....



## SOMMAIRE

### # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>1</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">.013./AONR/C-KAIKAI/CIPM/2019</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°013./AONR/C-KAIKAI/CIPM/2019 DU 13 OCT 2019 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE KAI KAI, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY- REGION DE L'EXTREME NORD FINANCEMENT : RESSOURCES FEICOM / COMMUNE DE KAI KAI, EXERCICE 2019 ET SUIVANT, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAI KAI A MESSIEURS LES DIRECTEUR DE : - ETS NHS BTP - WILLAN 'S COMPANY LTD, BP 3148 DOUALA - KY-MCS
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de cloture</b>	14-11-2019

<b>2</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">0005/AONO/MINT/CIPM/2019</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 0005/AONO/MINT/CIPM/2019 POUR LA FOURNITURE DES RADARS POUVANT ETRE EMBARQUES DANS LES VEHICULES AU MINISTERE DES TRANSPORTS ( EN PROCEDURE D'URGENCE)FINANCEMENT : FONDS ROUTIER, EXERCICE : 2019
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	18-11-2019

<b>3</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">006/AONO/MINESUP/UYI/CETIC/CSPM/2019</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/MINESUP/UYI/CETIC/CSPM/2019 DU 24 OCT. 2019, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A LA REHABILITATION DU RESEAU ELECTRIQUE DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE (ENSP) DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU CETIC DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I.
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de cloture</b>	15-11-2019

<b>4</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">003/AONO/MINESUP/UYI/CETIC/CSPM/2019</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/MINESUP/UYI/CETIC/CSPM/2019 DU 24 OCT. 2019, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE DE MECATRONIQUE AU PROJET CETIC DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I.FINANCEMENT : CRÉDIT IDA N° 5422-CM - PROJET CEA-CETIC/UYI, EXERCICE 2019
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	15-11-2019

<b>5</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">004/AONO/MINESUP/UYI/CETIC/CSPM/2019</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/MINESUP/UYI/CETIC/CSPM/2019 DU 24 OCT. 2019, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'AMÉNAGEMENT ET LA SÉCURISATION DE 03 SALLES INFORMATIQUES ET 02 LABORATOIRES AU PROJET CETIC DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I.FINANCEMENT : CRÉDIT IDA N° 5422-CM - PROJET CEA-CETIC/UYI, EXERCICE 2019
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	15-11-2019

**# RESUME DES CONSULTATIONS**

<b>6</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">007/AONO/MINESUP/UYI/CETIC/CSPM/2019</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/MINESUP/UYI/CETIC/CSPM/2019 DU 24 OCT. 2019, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS D'UNE SALLE DE VISIOCONFERENCE AU PROJET CETIC DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I.FINANCEMENT : CRÉDIT IDA N° 5422-CM - PROJET CEA-CETIC/UYI, EXERCICE 2019
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	15-11-2019

<b>7</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">005/AONO/MINESUP/UYI/CETIC/CSPM/2019</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/MINESUP/UYI/CETIC/CSPM/2019 DU 24 OCT. 2019, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN GROUPE ELECTROGENE AU PROJET CETIC DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I.FINANCEMENT : CRÉDIT IDA N° 5422-CM - PROJET CEA-CETIC/UYI, EXERCICE 2019
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	15-11-2019

<b>8</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">No13/AONR/C-KAIKAI/CIPM/2019</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	NO13/AONR/C-KAIKAI/CIPM/2019 DU 11 /10 /2019 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE KAL KAI, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY- REGION DE L'EXTREME FINANCEMENT :RESSOURCES FEICOM /COMMUNE DE KAL KAI, EXERCICE 2019 ET SUIVANT. LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAL KAL A MESSIEURS LES DIRECTEUR DE ; - ETS NHS BTP , WILLAN 'S COMPANY LTD, BP 3148 DOUALA - KY-MCS
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de cloture</b>	14-11-2019

<b>9</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">N°011/C/SOA/SG/2019</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°011/C/SOA/SG/2019 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'ANALYSE DES OFFRES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES N° 008/AONO/C-SOA/BPM/CIPM/2019 DU 02 SEPTEMBRE 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UNE VOIRIE A AKAK DANS LA COMMUNE DE SOA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>10</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">n/a</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	N/A

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>11</b>	<b>Reference</b> <a href="#">N°1502 C/MINTP/SG/DCT/CAO/IE3/2019</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N°1502 C/MINTP/SG/DCT/CAO/IE3/2019 DU 22/10/2019 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'AVIS DE SOLlicitation À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°37/AMI/MINTP/2019 DU 1ER AVRIL 2019 POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX : DE BITUMAGE EN ENDUITS SUPERFICIELS DES ROUTES EN TERRE À TRAFIC MODÉRÉ, DE RÉHABILITATION, D'ENTRETIEN COURANT ET/OU PÉRIODIQUE DE CERTAINES ROUTES BITUMÉS ; DE RÉHABILITATION, D'ENTRETIEN COURANT ET/OU PÉRIODIQUE AVEC OU SANS APPORT DES PRODUITS STABILISANTS DE CERTAINES ROUTES NATIONALES/RÉGIONALES EN TERRE ET DE RÉHABILITATION, D'ENTRETIEN COURANT ET/OU PÉRIODIQUE AVEC OU SANS APPORT DES PRODUITS STABILISANTS DE CERTAINES ROUTES COMMUNALES. <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>12</b>	<b>Reference</b> <a href="#">N°001/C/ SIGAM / SG /C-DIB/2019</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE DU 23/10/2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°001 BIS/DC/CIPM/C-DIB/2019 DU 23 AOÛT 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE AVEC UN BLOC LATRINES À DEUX COMPARTIMENTS À NDONGO DANS LA COMMUNE DE DIBANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ, RÉGION DU CENTRE <b>Nature de prestation</b> Autres Infrastructures <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>13</b>	<b>Reference</b> <a href="#">n/a</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE(CATÉGORIE I : PROJETS DE PETITE ET MOYENNE ENVERGURE) <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

<b>14</b>	<b>Reference</b> <a href="#">n/a</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE(CATÉGORIE II : PROJETS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS) <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

<b>15</b>	<b>Reference</b> <a href="#">n/a</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02-07-2019 AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>16</b>	<b>Reference</b> <a href="#">07/D/C-DARAK/CIPM/2019</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> DECISION N°07/D/C-DARAK/CIPM/2019 DU 10/10/2019 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/C-DARAK/CIPM/2019 DU 09/09/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'EP DE HERWA DANS LA COMMUNE DE DARAK, DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI. FINANCEMENT : BIP - EXERCICE 2019 <b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>17</b>	<b>Reference</b> <a href="#">738/19/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> DECISION N° 738/19/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG DU 15 OCTOBRE 2019 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ AU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>18</b>	<b>Reference</b> <a href="#">N° 001 /DM /SIGAM/SG/C-DIB/19</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> DECISION MUNICIPALE N° 001 /DM /SIGAM/SG/C-DIB/19PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE. <b>Nature de prestation</b> Autres Infrastructures <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

<b>19</b>	<b>Reference</b> <a href="#">006/D/C-DARAK/CDPM/2019</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> DECISION N°006/D/C-DARAK/CDPM/2019 DU 30/08/2019PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D OFFRES N°05BIS/AONO/C DARAK/CDPM/2019 DU 12/03/2019 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE À L'EP DE HERWA DANS LA COMMUNE DE DARAK, DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI.FINANCEMENT ; MINEDUB - EXERCICE 2019 <b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

<b>20</b>	<b>Reference</b> <a href="#">7473/19/DG/DAG/DAMP/SMP/AM DU 18 OCTOBRE 2019</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> ADDITIF 1 N° 7473/19/DG/DAG/DAMP/SMP/AM DU 18 OCTOBRE 2019, RELATIF A LA MODIFICATION DES DATES LIMITES DE RECEVABILITE ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A CERTAINS APPELS D'OFFRES. <b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

<b>21</b>	<b>Reference</b> <a href="#">00004600INS/DG/DAF/SDBM/SMA/NNCP</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> ADDITIF N°01/INS/DG/DAF/SDBM/SMA/NNCP DU.....RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003BIS/AONO/INS/ CIPM/2019 DU 20 SEPTEMBRE 2019 POUR LE GARDIENNAGE DES LOCAUX DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE - EXERCICE 2020ADDITIF N°01 <b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>22</b>	<b>Reference</b> <a href="#">7473/19/DG/DAG/DAMP/SMP/AM</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> ADDITIF 1 N° 7473/19/DG/DAG/DAMP/SMP/AM DU 18 OCTOBRE 2019, RELATIF A LA MODIFICATION DES DATES LIMITES DE RECEVABILITE ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A CERTAINS APPELS D'OFFRES. <b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>23</b>	<b>Reference</b> <a href="#">012/A/C-AKGA/SG/CIPM/2019</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> ADDITIF N°012/A/C-AKGA/SG/CIPM/2019 PORTANT CORRECTIONS DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES AU DAO N°007(BIS)/AONO/C-AKGA/SG/CIPM/2019 DU 30/09/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE MVE DAS LA COMMUNE D'AKONOLINGA SUIVANT LA CORRESPONDANCE N°000916/L/ARMP/CRRMPC/CCR/CCRA/CSE/MYB.NJ/2019 DU 22 OCTOBRE 2019, LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA (AUTORITE CONTRACTANTE), PORTE A LA CONNAISSANCE DE TOUS LES SOUMISSIONNAIRES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES SUSMENTIONNE QUE DES MODIFICATIONS CI-APRES ONT ETE APPORTEES SUR LES POINTS SUIVANTS :  <b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs  <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

<b>24</b>	<b>Reference</b> <a href="#">7473/19/DG/DAG/DAMP/SMP/AM</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> ADDITIF 1 N° 7473/19/DG/DAG/DAMP/SMP/AM DU 18 OCTOBRE 2019, RELATIF A LA MODIFICATION DES DATES LIMITES DE RECEVABILITE ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A CERTAINS APPELS D'OFFRES.  <b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs  <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>25</b>	<b>Reference</b> <a href="#">7473/19/DG/DAG/DAMP/SMP/AM</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> ADDITIF 1 N° 7473/19/DG/DAG/DAMP/SMP/AM DU 18 OCTOBRE 2019, RELATIF A LA MODIFICATION DES DATES LIMITES DE RECEVABILITE ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A CERTAINS APPELS D'OFFRES  <b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs  <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

<b>26</b>	<b>Reference</b> <a href="#">n/a</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> PORTANT ADDITIF RELATIF AUX DAO N°011, 012 ET 013/AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2019, RESPECTIVEMENT POUR :-LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS DU PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR 100 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE MENGANG, -LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ÉQUIPEMENTS DU PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR 100 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE MENGANG -LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE : NDELE – AKOLO – MESSA – NKOLSSENG DANS LA COMMUNE DE MENGANG  <b>Nature de prestation</b> Routes et Infrastructures Routières  <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>27</b>	<b>Reference</b> <a href="#">n/a</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> PORTANT ADDITIF RELATIF AUX DAO N°011, 012 ET 013/AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2019, RESPECTIVEMENT POUR : LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ÉQUIPEMENTS DU PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR 100 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE MENGANG, LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ÉQUIPEMENTS DU PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR 100 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE MENGANG LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE : NDELE – AKOLO – MESSA – NKOLSSENG DANS LA COMMUNE DE MENGANG  <b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs  <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

## # RESUME DES CONSULTATIONS

28

<b>Reference</b>	<a href="#">n/a</a> <a href="#">Lire</a>
<b>Titre/objet</b>	PORTANT ADDITIF RELATIF AUX DAO N°011, 012 ET 013/AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2019. RESPECTIVEMENT POUR :-LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ÉQUIPEMENTS DU PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR 100 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE MENGANG, -LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ÉQUIPEMENTS DU PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR 100 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE MENGANG -LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE : NDELE – AKOLO – MESSA – NKOLSENG DANS LA COMMUNE DE MENGANG
<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
<b>Date de cloture</b>	N/A

# COMMUNE DE KAI-KAI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°.013./AONR/C-KAIKAI/CIPM/2019 DU 13 OCT 2019  
POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE  
DE KAI KAI, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY- REGION DE L'EXTRÊME NORD FINANCEMENT :  
RESSOURCES FEICOM / COMMUNE DE KAI KAI, EXERCICE 2019 ET SUIVANT, LE MAIRE DE LA  
COMMUNE DE KAI KAI A MESSIEURS LES DIRECTEUR DE : - ETS NHS BTP - WILLAN 'S COMPANY LTD,  
BP 3148 DOUALA - KY-MCS**

**FINANCEMENT**  
FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)  
**IMPUTATION**  
N/B

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Dans le cadre du budget de l'exercice 2019 du FEICOM, le Maire de la Commune de KAI KAI lance un Appel d'Offres National Restreint pour la maîtrise d'oeuvre des travaux de construction de l'hôtel de ville de KAI KAI. Les prestations à exécuter regroupées en un lot unique, sont détaillées dans les Termes De Références

## 2. Consistance des prestations

Les prestations de maîtrise d'oeuvre comprennent notamment ; • La Direction de l'Exécution des travaux ; • L'Examen de la conformité au projet des études d'exécution ; • L'Assistance apportée lors des opérations de réception ; • Le Plan de recollement des ouvrages. Plus spécifiquement, il s'agit de suivre la réalisation des travaux ci-après : La construction d'un bâtiment R+1 ; La construction d'une salle des actes de forme circulaire. Les différents corps d'état se déclinent comme suit : - L'installation et le repli du chantier (transport sur le site du chantier de tous les matériaux, équipements, matériels et outillages nécessaires à l'exécution des travaux, baraque de chantier, base vie pour le logement et toute la logistique nécessaire au personnel travaillant sur le site, etc.), palissade, gardiennage, implantation des ouvrages ; - Le gros oeuvre (fouilles, terrassements, fondations et ossature en béton armé, maçonneries, chapes et enduits, charpente, couverture et étanchéité, etc.) toutes sujétions comprises ; - Le second oeuvre (menuiserie bois pour baies, portes et huisseries, couvre joints plinthes et plafonds, menuiserie métallique pour grilles de sécurité des portes et baies, gardes corps, et vitrerie, électricité et éclairage, plomberie et sanitaires, revêtements sols et murs, peintures, climatisation, etc.) toutes sujétions comprises

## 3. Cout Prévisionnel

COÛT EST DE VINGT UN MILLION (21 000 000) FRANCS CFA

## 4. Allotissement

N/B

## 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est Restreint à égalité de conditions à tous les cabinets ou bureaux d'études techniques de contrôle de droit camerounais spécialisés dans le contrôle technique et la surveillance des travaux de Génie Civil retenu après l'examen d'ASMI.

## 6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par les ressources FEICOM/Commune de KAI KAI de l'exercice 2019.

## 7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans les Services de la Commune à KAI KAI B.P 64 YAGOUA tél. 695 28 47 91/668 09 62 64 dès publication du présent avis.

## 8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Commune de KAI KAI Tel 695 2847 91/ 690 06 72 89. dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 30 000 F (trente mille francs) CFA payable auprès du Receveur Municipal de KAI KAI

## 9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en six (6) exemplaires dont l'original et cinq (5) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Commune de KAI KAI, au plus tard le 14/11/2019 à 15Heures, heure locale, et devra porter la mention : **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT 13/AONR/C-KAIKAI/CIPM/2019 DU 14 OCT 2019 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE KAI KAI N°14/AONR/C-KAI KAI/CIPM /2019 DU POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE TECHNIQUE DES REGION DE L'EXTREME NORD "A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"**

## 10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu par le maître d'ouvrage pour la réalisation des prestations de contrôle est fonction de celui des travaux qui est de huit mois.

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances, d'un montant de 420 000 F (Quatre cent vingt mille francs) CFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Sous peine de rejet,

## 12. Recevabilité des Offres

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances, d'un montant de 420 000 F (Quatre cent vingt mille francs) CFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou du chèque certifié, ainsi que le non respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps et consistera d'abord à l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques puis à l'ouverture des offres financières. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 14/11/2019 à 15 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de KAIKAI. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix

## 14. Critères d'évaluation

### PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

Dossier administratif Incomplet ou non-conforme ;

Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;

Dossier technique incomplet ; Dossier financier incomplet;

Omission, dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié.

## 12. LES PRINCIPAUX CRITERES DE QUALIFICATION

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur les aspects suivants :

Présentation générale de l'offre 05 points Garanties financières 10 points

Organisation, méthodologie, et planning d'exécution des prestations 30 points

Moyens humains et matériels 35 points

Références de l'entreprise 20 points

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note technique au moins égale 70 points sur 100 seront analysées.

## 15. Attribution

N/B

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de KAI KAI aux heures ouvrables, ou à l'Agence Régionale FEICOM de l'Extrême Nord.

*KAI-KAI le 13 Octobre 2019*

*Le MAIRE*

**ASSIEMSYA Geremie**

# MINISTÈRE DES TRANSPORTS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 0005/AONO/MINT/CIPM/2019 POUR LA FOURNITURE DES RADARS POUVANT ETRE EMBARQUES DANS LES VEHICULES AU MINISTERE DES TRANSPORTS ( EN PROCEDURE D'URGENCE)FINANCEMENT : FONDS ROUTIER, EXERCICE : 2019**

**FINANCEMENT**  
FONDS ROUTIER (FR)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Dans le cadre du renforcement des équipements de surveillance routière, Le Ministre des Transports lance un Appel d'Offres International Ouvert pour la fourniture des radars pouvant être embarqués dans les véhicules destinés aux campagnes de prévention routière et ayant pour mission de :

1. réduire progressivement les excès de vitesse comme cause des accidents de la route;
2. disposer des solutions capables d'exercer une forte capacité de dissuasion sur les conducteurs et renforcer le respect des vitesses réglementaires

## 2. Consistance des prestations

Les prestations du présent Appel d'Offres comprennent :

1. la fourniture de cinq (05) radars de contrôle de vitesse des véhicules pouvant être embarqués dans les véhicules de type mobile-mobile destinés aux campagnes de prévention routière ;
2. la formation de trente (30) agents du Ministère des Transports à l'utilisation des radars et logiciels de traitement des données relatives aux vitesses des véhicules ;
3. la fourniture des accessoires de traitement, de stockage et de diffusion des données.

## 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **cent quatre-vingt-cinq millions (185 000 000) francs CFA** Toutes Taxes Comprises.

## 4. Allotissement

Les prestations objet de cette consultation sont en **un (01) lot unique**.

## 5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les opérateurs économiques nationaux justifiant des compétences avérées dans les domaines de la fourniture des équipements similaires et de la formation du personnel d'entreprises.

## 6. Financement

Les prestations objets du présent appel d'offres sont financées par le Fonds Routier, Exercice : 2019.

## 7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré aux heures ouvrables au Ministère des Transports, au Service des Marchés (porte C 120), Tél. 222 23 31 73, dès publication du présent avis.

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré aux heures ouvrables au service des Marchés porte (C 120) du Ministère des Transports, dès publication du présent avis, et sur présentation d'une quittance de versement au trésor public d'une somme non remboursable **100 000 (cent mille) Francs CFA**.

## 9. Remises des offres

Chaque offre paraphée, rédigée en français ou en anglais en sept (06) exemplaires dont un (1) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées au service des Marchés porte (C 120) du Ministère des Transports, **au plus tard le 18/11/ 2019 à 13 heures** et devront porter la mention :

« *APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0005 /AONO/MINT/CIPM/2019 POUR LA FOURNITURE DES RADARS POUVANT ETRE EMBARQUES DANS LES VEHICULES AU MINISTERE DES TRANSPORTS A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT* »

## 10. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'ouvrage est fixé à **six (06) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de livrer les fournitures.

## 11. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque ou un organisme financiers de 1er rang agréé par le Ministre en charge des finances, et d'un montant de **trois millions sept cent mille (3 700 000) francs CFA** et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date de validité des offres.

Sous peine de rejet, toutes les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet ou Sous-préfet). Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établis postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque et organisme financiers de 1er rang le agréés par le Ministère chargé des Finances autorisés à émettre des cautions et dont la liste figure à la pièce 12 du DAO ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

## 12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps **le 18/11/2019, à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère des Transports, siégeant en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

## 13. Critères d'évaluation

### 1. Principaux critères éliminatoires

Les offres ne satisfaisant pas aux critères ci-après seront automatiquement éliminées :

- absence ou non-conformité du dossier administratif après épuisement du moratoire de 48 heures;
- absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres
- Fausse déclaration ;
- Absence de l'engagement sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné un marché public
- Non présentation du certificat d'origine du matériel ;
- Non présentation des prospectus détaillant les caractéristiques du produit à fournir ;
- Absence d'un agrément d'importation et de réparation des appareils de mesure de type radar et le certificat d'homologation délivré par le Ministère en charge du commerce au Cameroun, conformément à l'article 20.1 a de la loi n°2004 /002 du 21 avril 2004 régissant la métrologie légale au Cameroun ;
- Absence de l'autorisation du fabricant ou de l'agrément de distributeur délivré par le fabricant ;
- Absence d'une preuve d'avoir déjà livré des appareils de type radars de contrôle à un organisme gouvernemental dont la valeur du marché équivaut à au moins 100 (cent millions) de francs CFA TTC au cours des 3 dernières années ;
- Non satisfaction à toutes les spécifications techniques majeures identifiées par l'écriture en gras;
- Non satisfaction d'au moins cinq sur sept (5/7) des critères essentiels

### 2. Principaux critères de qualification

La notation des critères essentiels ci-après se fera suivant le mode binaire en attribuant à chaque critère la valeur

positive (oui) ou la valeur négative (non) :

N°	Critères essentiels	Notation
1	Présentation de l'offre : respect ordre agencement des pièces et chaque offre séparée par des intercalaires de couleur	oui/non
2	Conformité des caractéristiques du radar proposé	oui/non
3	Formation à l'utilisation du radar proposé	oui/non
4	Expériences et références du prestataire : Avoir réalisé au moins deux (02) marchés de fourniture dans le domaine des appareils de type radar au cours des cinq dernières années	oui/non
5	Service après-vente : (assurer la disponibilité des pièces de rechange et du personnel technique nécessaire pour l'installation et la maintenance)	oui/non
6	Délai de livraison inférieur ou égal à six (06) mois	oui/non
7	CCAP et CCTP paraphés à toutes les pages et signés à la dernière page assortie de la mention « lu et approuvé »	Oui/non

*NB : seuls les soumissionnaires qui auront satisfait à au moins 5 sur 7 des critères essentiels majeurs tels que définis dans les CCTP seront jugés techniquement qualifiés et admis à l'analyse financière.*

#### 14. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire ayant satisfait à tous les critères éliminatoires et dont l'offre administrative, technique et financière sera évaluée la globalement la plus satisfaisante.

#### 15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur Offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique, peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales du Ministère des Transports Service des Marchés du MINT, Porte C120, TEL : 222 22 31 73

#### Dénonciation

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms au MINMAP aux numéros suivant : 673 20 57 25/ 699 37 07 48

YAOUNDE le 23 Octobre 2019

Le MINISTRE

**NGALLE BIBEHE Jean Ernest Massena**

# CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAINE EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/MINESUP/UJI/CETIC/CSPM/2019 DU 24 OCT. 2019, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A LA REHABILITATION DU RESEAU ELECTRIQUE DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE (ENSP) DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU CETIC DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I.**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (CETIC), projet financé par les fonds IDA de la Banque Mondiale et logé à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP), le Coordonnateur dudit projet, Autorité Contractante et Maître d'Ouvrage, lance l'Appel d'Offres National Ouvert N° **006/AONO/MINESUP/UJI/CETIC/CSPM/2019** du **24 Oct. 2019**, en procédure d'urgence, relatif à la réhabilitation du réseau électrique de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP) dans le cadre du Projet de mise en œuvre du CETIC de l'Université de Yaoundé I.

## 2. Consistance des prestations

Les Travaux objet du présent marché portent sur :

- Réhabilitation de l'ensemble du réseau électrique de 15 bâtiments :
- Faire un bilan de puissance de chaque bâtiment
- Établir les schémas unifilaires pour la répartition des circuits de chaque tableau électrique
- Réhabiliter tous les tableaux électriques de chaque bâtiment
- Remplacer tous les luminaires et prises absents et vieillissants dans chaque bâtiment
- Ajouter les prises et luminaires dans certains bâtiments là où cela est vraiment nécessaire
- Dépanner certains luminaires récupérables
- Reprendre à zéro, les installations électriques du bâtiment bibliothèque
- Réhabiliter tout l'éclairage externe existant aux alentours de certains bâtiments
- Contrôle et aménagement des lignes de transport d'énergie
- Aménagement des câbles apparents mal vue dans certains bâtiments (bâtiment administratif, etc.)
- Réhabilitation de tout le tableau général de répartition des circuits dans le local du transformateur
- Réhabilitation du local du transformateur et du système de transport d'énergie,
- Mise aux normes actuelles de certaines installations anciennes,

## 3. Cout Prévisionnel

coût estimatif de **cent vingt sept millions quatre cent vingt cinq mille neuf cent quatre vingt douze (127.425.992)francs CFA**, toutes taxes comprises.

## 4. Allotissement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres se présentent en un (01) lot unique.



## 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises des travaux publics de droit camerounais, justifiant des capacités administratives, techniques, et financières.

## 6. Financement

Les fournitures objet du présent appel d'offres sont financées par le Crédit IDA N° 5422-CM - Projet CEA-CETIC/UIYI, EXERCICE 2019, pour un coût estimatif de **cent vingt sept millions quatre cent vingt cinq mille neuf cent quatre vingt douze (127.425.992)francs CFA**, toutes taxes comprises.

## 7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté et acquis aux heures ouvrables à l'Unité de Gestion du Projet CETIC, sis à Yaoundé, à la Direction de l'ENSP, B.P. : 8390, Yaoundé – Tél. : +237 222 61 14 53 - Web : [www.cetic.cm](http://www.cetic.cm) - e-mail : [admin@cetic.cm](mailto:admin@cetic.cm)., dès publication du présent Avis, contre versement d'une somme non-remboursable de **cent mille (100.000) F CFA**, payable dans le Compte d'Affectation Spéciale (CAS) N° 10001 06860 33598860001 94 de l'ARMP, ouvert dans les livres de la BICEC, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Appel d'Offres. Lors du retrait du Dossier, les Soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, Téléx, E-mail.

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être consulté et acquis aux heures ouvrables à l'Unité de Gestion du Projet CETIC, sis à Yaoundé, à la Direction de l'ENSP, B.P. : 8390, Yaoundé – Tél. : +237 222 61 14 53 - Web : [www.cetic.cm](http://www.cetic.cm) - e-mail : [admin@cetic.cm](mailto:admin@cetic.cm)., dès publication du présent Avis, contre versement d'une somme non-remboursable de **cent mille (100.000) F CFA**, payable dans le Compte d'Affectation Spéciale (CAS) N° 10001 06860 33598860001 94 de l'ARMP, ouvert dans les livres de la BICEC, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Appel d'Offres. Lors du retrait du Dossier, les Soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, Téléx, E-mail.

## 9. Remises des offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais et en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermé, au secrétariat de l'Unité de Gestion du Projet CETIC de l'UYI, à la Direction de l'ENSP, Tél : 222 317 929/699 200 937 au plus tard le **15 Nov. 2019** à 14 heures, déposée et enregistrée dans le registre des Offres. Elle devra porter la mention:

### **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**N°006/AONO/MINESUP/UIYI/CETIC/CSPM/2019 DU 24 Oct. 2019, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A LA REHABILITATION DU RESEAU ELECTRIQUE DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE (ENSP) DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU CETIC DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I.**

**FINANCEMENT : Crédit IDA N° 5422-CM - Projet CEA-CETIC/UIYI, EXERCICE 2019**

**« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## 10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution, objet du présent Appel d'Offres est fixé à **deux (02) mois** maximum à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage.

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une Compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances. Le montant de **deux millions cinq cent cinquante mille (2.550.000) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des Offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original valable pour au moins trois **(03) mois**.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente **(30) jours** après le délai de validité des Offres pour les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le Soumissionnaire attributaire du Marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des Offres.

Toute Offre non-conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des Offres.

## 12. Recevabilité des Offres

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une Compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances. Le montant de **deux millions cinq cent cinquante mille (2.550.000) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des Offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original valable pour au moins trois **(03) mois**.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente **(30) jours** après le délai de validité des Offres pour les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le Soumissionnaire attributaire du Marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des Offres.

Toute Offre non-conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des Offres.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres Administratives et Financières aura lieu le **15 Nov. 2019 à 15 heures** par la Commission Spéciale de Passation des Marchés placée auprès du Centre d'Excellence Africaine en Technologie de l'Information et de la Communication.

Seuls les Soumissionnaires ou leur représentant dûment mandaté par lettre écrite et ayant une parfaite connaissance du Dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

### Délai de réponse des Soumissionnaires :

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** ouvrables aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres dans le Journal de l'ARMP.

## 14. Critères d'évaluation

### 12-1 Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires sont :

- Non-satisfaction d'au moins vingt quatre (24) des trente quatre (34) sous-critères essentiels ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier Administratif après 48h de la date d'ouverture.
- Absence d'une Attestation de Capacité Financière d'au moins 40% du coût prévisionnel TTC du Projet, soit cinquante et un millions (51.000.000) de FCFA ;
- Absence d'une Déclaration sur l'Honneur de Non Abandon de Marché au cours des trois (03) années dernières au



Cameroun.

**12-2 Critères essentiels :**

Les critères d'évaluation technique des candidats se feront suivant le mode binaire en attribuant à chaque critère la valeur positive (oui) ou la valeur négative (non) :

N°	Activité
P	Présentation
A	Référence du soumissionnaire (expérience générale et spécifique)
B	Moyens techniques et matériels
C	Personnel d'encadrement (copie du diplôme et CV signé)
D	Délais d'exécution
E	Calendrier et Méthodologie d'exécution
F	Planning des travaux

**15. Attribution**

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire présentant l'Offre la moins-disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises

**Administration au nom de laquelle sera conclu le marché**

A l'issue de l'examen des Offres des Soumissionnaires et du choix de l'Attributaire, le Marché sera conclu entre ce dernier et le Coordonnateur du Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (**CETIC**).

**16. Durée Validité des Offres**

Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

**17. Renseignements Complémentaires**

Tout autre renseignement complémentaire sera obtenu aux heures ouvrables à l'unité de gestion du projet CETIC de l'UYI, à la Direction de l'ENSP Tél : 222 317 929 / 699 200 937.

YAOUNDE le 23 Octobre 2019

Le COORDONNATEUR

**ETOUA Remy Magloire**

# CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAINE EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/MINESUP/UIYI/CETIC/CSPM/2019 DU 24 OCT. 2019, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE DE MECATRONIQUE AU PROJET CETIC DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I. FINANCEMENT : CRÉDIT IDA N° 5422-CM - PROJET CEA-CETIC/UIYI, EXERCICE 2019**

## **FINANCEMENT**

BUDGET AUTONOME (BA) , CRÉDIT IDA N° 5422-CM - PROJET CEA-CETIC/UIYI

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## **1. Objet**

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (CETIC), projet financé par les fonds IDA de la Banque Mondiale et logé à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP), le Coordonnateur dudit projet, Autorité Contractante et Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres national Ouvert en procédure d'urgence pour l'acquisition et l'installation des équipements de laboratoire mécatronique au projet CETIC de l'université de Yaoundé I.

## **2. Consistance des prestations**

Les Prestations objet du présent marché consistent en l'acquisition et l'installation des équipements de laboratoire mécatronique. Il s'agit des :

- Equipements de mesure test ;
- Accessoires de connectique et câblage ;
- Maquettes de travaux pratiques d'électronique ;
- Matériels de fabrication de circuit imprimés ;
- Matériels de soudure électronique ;
- Composants électroniques (passifs, actifs hybrides et circuits intégrés) ;
- Eléments pour « vision and image processing » ;
- Autres composants ;
- Microcontrôleurs PIC ;
- Outils de développement et fabrication électroniques.

## **3. Cout Prévisionnel**

pour un coût estimatif de **cent quatre-vingt millions (180 000 000)francs CFA**, toutes taxes comprises.

## **4. Allotissement**

Les fournitures, objet du présent Appel d'Offres se présentent en un (01) lot unique.

## **5. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et justifiant d'une expérience avérée dans la fourniture des équipements de même nature.

## **6. Financement**

Les fournitures objet du présent appel d'offres sont financées par le Crédit IDA N° 5422-CM - Projet CEA-CETIC/UIYI, EXERCICE 2019,

## 7. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être consulté et acquis aux heures ouvrables à l'Unité de Gestion du Projet CETIC, sis à Yaoundé, à la Direction de l'ENSP, B.P. :8390, Yaoundé – Tél. : +237 222 61 14 53 - Web : [www.cetic.cm](http://www.cetic.cm) - e-mail : [admin@cetic.cm](mailto:admin@cetic.cm); dès publication du présent Avis, contre versement d'une somme non-remboursable de **cent dix mille (110.000) F CFA**, payable dans le Compte d'Affectation Spéciale (CAS) N° 10001 06860 33598860001 94 de l'ARMP, ouvert dans les livres de la BICEC, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Appel d'Offres. Lors du retrait du Dossier, les Soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, Téléc, E-mail.

## 8. Remises des offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais et en **sept (07)** exemplaires dont **un (01) original** et **six (06) copies** marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au secrétariat de l'Unité de Gestion du Projet CETIC de l'UYI, à la Direction de l'ENSP Tél : 222 317 929 / 699 200 937 au plus tard le **15 Nov. 2019** à 14 heures, déposée et enregistrée dans le registre des Offres. Elle devra porter la mention:

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/MINESUP/UYI/CETIC/CSPM/2019 DU 24 Oct. 2019, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE MECATRONIQUE AU PROJET CETIC DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I.  
FINANCEMENT : Crédit IDA N° 5422-CM - Projet CEA-CETIC/UYI, EXERCICE 2019  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## 9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution, objet du présent Appel d'Offres est fixé à **deux (02) mois** maximum à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage.

### Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des Offres des Soumissionnaires et du choix de l'Attributaire, le Marché sera conclu entre ce dernier et le Coordonnateur du Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (**CETIC**).

## 10. Cautionnement Provisoire

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une Compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances. Le montant de **trois millions six-cents mille (3 600 000) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des Offres.

## 11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original valable pour au moins **trois (03) mois**.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (**30**) jours après le délai de validité des Offres pour les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le Soumissionnaire attributaire du Marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des Offres.

Toute Offre non-conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des Offres.

## 12. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres Administratives et Financières aura lieu le **15 Nov. 2019** à **15 heures** par la Commission Spéciale de Passation des Marchés placée auprès du Centre d'Excellence Africaine en Technologie de l'Information et de la Communication.

Seuls les Soumissionnaires ou leur représentant dûment mandaté par lettre écrite et ayant une parfaite connaissance du Dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

## 13. Critères d'évaluation

### Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires sont :

- Non-satisfaction d'au moins quatre-vingt pour cent (80%) des critères essentiels ;
- Absence de prospectus originaux en couleur avec descriptions détaillées des fournitures proposées ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;
- Absence de l'agrément du Fabricant ou de l'autorisation du Fournisseur agréé ;
- Non-respect de l'ensemble des caractéristiques techniques majeures des équipements ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier Administratif après 48h de la date d'ouverture ;
- Absence d'une Attestation de Capacité Financière d'au moins 40% du coût prévisionnel TTC du Projet, soit **soixante douze millions (72.000.000)** de FCFA ;
- Absence d'une Déclaration sur l'Honneur de Non Abandon de Marché au cours des trois (03) années dernières au Cameroun.

### Critères essentiels :

Les critères d'évaluation technique des candidats se feront suivant le mode binaire en attribuant à chaque critère la valeur positive (oui) ou la valeur négative (non) :

1. Présentation de l'Offre ;
2. Expériences et références similaires du fournisseur (réalisation d'au moins deux (02) Marchés d'Approvisionnements Généraux pour un cumul d'au moins trente millions (30.000.000) F CFA ces cinq dernières années, première et dernière pages du Marché enregistré, assorti du PV de réception);
3. Service après-vente (Personnel et matériels techniques) ;
4. Capacité financière d'un montant au moins égal à quarante pour cent (40%) du montant lu de l'Offre Financière ;
5. Une Déclaration sur l'Honneur de Non Abandon de Marché au cours des trois (03) années dernières au Cameroun ;
6. Caractéristiques techniques des équipements majeurs ;
7. Planning et délai de livraison ;
8. La preuve d'acceptation du marché (CCAP & CST paraphés à chaque page, datés, signés et cachetés).

### Délai de réponse des Soumissionnaires :

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** ouvrables aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres dans le Journal de l'ARMP.

## 14. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire présentant l'Offre la moins-disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

## 15. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 16. Renseignements Complémentaires

Tout autre renseignement complémentaire sera obtenu aux heures ouvrables à l'unité de gestion du projet CETIC de l'UYI, à la Direction de l'ENSP Tél : 222 317 929 / 699 200 937.

YAOUNDE le 23 Octobre 2019

Le COORDONNATEUR

**ETOUA Remy Magloire**

# CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAINE EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/MINESUP/UIYI/CETIC/CSPM/2019 DU 24 OCT. 2019, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'AMÉNAGEMENT ET LA SÉCURISATION DE 03 SALLES INFORMATIQUES ET 02 LABORATOIRES AU PROJET CETIC DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I.FINANCEMENT : CRÉDIT IDA N° 5422-CM - PROJET CEA-CETIC/UIYI, EXERCICE 2019**

## **FINANCEMENT**

BUDGET AUTONOME (BA) , CRÉDIT IDA N° 5422-CM - PROJET CEA-CETIC/UIYI

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## **1. Objet**

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (CETIC), projet financé par les fonds IDA de la Banque Mondiale et logé à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP), le Coordonnateur dudit projet, Maître d'Ouvrage et Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres national Ouvert en procédure d'urgence pour l'aménagement et la sécurisation de 03 salles informatiques et 02 Laboratoires au projet CETIC de l'université de Yaoundé I.

## **2. Consistance des prestations**

Les Travaux objet du présent marché portent sur :

- Électricité Courant Ondulé,
- Réseau informatique(LAN),
- Détection incendie,
- Contrôle d'accès et vidéo surveillance
- Climatisation.

## **3. Cout Prévisionnel**

pour un coût estimatif de **deux cents millions (200.000.000)francs CFA**, toutes taxes comprises.

## **4. Allotissement**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres se présentent en un (01) lot unique.

## **5. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises des travaux publics de droit camerounais, justifiant des capacités administratives, techniques, et financières.

## **6. Financement**

Les fournitures objet du présent appel d'offres sont financées par le Crédit IDA N° 5422-CM - Projet CEA-CETIC/UIYI, EXERCICE 2019,

## 7. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être consulté et acquis aux heures ouvrables à l'Unité de Gestion du Projet CETIC, sis à Yaoundé, à la Direction de l'ENSP, B.P. :8390, Yaoundé – Tél. : +237 222 61 14 53 - Web : [www.cetic.cm](http://www.cetic.cm) - e-mail : [admin@cetic.cm](mailto:admin@cetic.cm); dès publication du présent Avis, contre versement d'une somme non-remboursable de **cent quinze mille (115.000) F CFA**, payable dans Compte d'Affectation Spéciale (CAS) N° 10001 06860 33598860001 94 de l'ARMP ouvert à la BICEC, Agence Centrale à YAOUNDE, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Appel d'Offres. Lors du retrait du Dossier, les Soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, Téléx, E-mail.

## 8. Remises des offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais et en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au secrétariat de l'Unité de Gestion du Projet CETIC de l'UYI, à la Direction de l'ENSP Tél : 222 317 929 / 699 200 937 au plus tard le **15 Nov. 2019** à 14 heures, déposée et enregistrée dans le registre des Offres. Elle devra porter la mention:

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/MINESUPE/UYI/CETIC/CSPM/2019 DU 24 Oct.2019, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'AMÉNAGEMENT ET LA SÉCURISATION DE 03 SALLES INFORMATIQUES AU PROJET CETIC DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I.**

**FINANCEMENT : Crédit IDA N° 5422-CM - Projet CEA-CETIC/UYI, EXERCICE 2019**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## 9. Delai de Livraison

compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage.

### Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des Offres des Soumissionnaires et du choix de l'Attributaire, le Marché sera conclu entre ce dernier et le Coordonnateur du Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (**CETIC**).

## 10. Cautionnement Provisoire

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une Compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances. Le montant de **quatre millions (4.000.000) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des Offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original valable pour au moins trois **(03) mois**.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente **(30) jours** après le délai de validité des Offres pour les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le Soumissionnaire attributaire du Marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des Offres.

Toute Offre non-conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des Offres.

## 11. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres Administratives et Financières aura lieu le **15 Nov. 2019** à **15 heures** par la Commission Spéciale de Passation des Marchés placée auprès du Centre d'Excellence Africain en Technologie de l'Information et de la Communication.

Seuls les Soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés par lettre écrite et ayant une parfaite connaissance du Dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

## 12. Critères d'évaluation

### **Critères éliminatoires :**

Les critères éliminatoires sont :

- Non-satisfaction d'au moins vingt quatre (24) des trente quatre (34) sous-critères essentiels ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier Administratif après 48h de la date d'ouverture ;
- Absence d'une Attestation de Capacité Financière d'au moins 40% du coût prévisionnel TTC du Projet, soit quatre vingt

millions (80.000.000) de FCFA ;

- Absence d'une Déclaration sur l'Honneur de Non Abandon de Marché au cours des trois (03) années dernières au Cameroun.

**Critères essentiels :**

Les critères d'évaluation technique des candidats se feront suivant le mode binaire en attribuant à chaque critère la valeur positive (oui) ou la valeur négative (non) :

N°	Activité
P	Présentation
A	Référence du soumissionnaire (expérience générale et spécifique)
B	Moyens techniques et matériels
C	Personnel d'encadrement (copie du diplôme et CV signé)
D	Délais d'exécution
E	Calendrier et Méthodologie d'exécution
F	Planning des travaux

**Délai de réponse des Soumissionnaires :**

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** ouvrables aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres dans le Journal de l'ARMP.

**13. Attribution**

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire présentant l'Offre la moins-disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

**14. Durée Validité des Offres**

Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

**15. Renseignements Complémentaires**

Tout autre renseignement complémentaire sera obtenu aux heures ouvrables à l'unité de gestion du projet CETIC de l'UYI, à la Direction de l'ENSP Tél : 222 317 929 / 699 200 937.

YAOUNDE le 23 Octobre 2019

Le COORDONNATEUR

**ETOUA Remy Magloire**

# CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAINE EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/MINESUP/UYI/CETIC/CSPM/2019 DU 24 OCT. 2019, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS D'UNE SALLE DE VISIOCONFERENCE AU PROJET CETIC DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I. FINANCEMENT : CRÉDIT IDA N° 5422-CM - PROJET CEA-CETIC/UYI, EXERCICE 2019**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (CETIC), projet financé par les fonds IDA de la Banque Mondiale et logé à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP), le Coordonnateur dudit projet, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'acquisition et l'installation des équipements d'une salle de visioconférence au projet CETIC de l'université de Yaoundé I.

## 2. Consistance des prestations

Les Prestations objet de la présente commande consistent en l'acquisition et l'installation des équipements d'une salle de visioconférence. Il s'agit de :

- Isolation acoustique de la salle ;
- Table ;
- Chaises ;
- Armoire de rangement ;
- Terminal de visioconférence ;
- Téléviseur ;
- Ordinateur ;
- Microphone d'extension ;
- Enceinte acoustique ;
- Système audio multi room ;
- Webcam ;
- Haut-parleur microphone ;
- Amplificateur ;
- Installation des équipements ;

## 3. Cout Prévisionnel

coût estimatif de **trente millions (30.000.000) francs CFA** toutes taxes comprises.

## 4. Allotissement

Les fournitures, objet du présent Appel d'Offres se présentent en un (01) lot unique.

## 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et justifiant d'une expérience avérée dans la fourniture des équipements de même nature.

## 6. Financement

Les fournitures objet du présent appel d'offres sont financées par le Crédit IDA N° 5422-CM - Projet CEA-CETIC/Uyl, EXERCICE 2019, pour un coût estimatif de **rente millions (30.000.000) francs CFA** toutes taxes comprises.

## 7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté et acquis aux heures ouvrables à l'Unité de Gestion du Projet CETIC, sis à Yaoundé, à la Direction de l'ENSP, B.P. :8390, Yaoundé – Tél. : +237 222 61 14 53 - Web : [www.cetic.cm](http://www.cetic.cm) - e-mail : [admin@cetic.cm](mailto:admin@cetic.cm).; dès publication du présent Avis, contre versement d'une somme non-remboursable de **cinquante mille (50.000) F CFA**, payable dans le Compte d'Affectation Spéciale (CAS) N° 10001 06860 33598860001 94 de l'ARMP, ouvert dans les livres de la BICEC, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du Dossier, les Soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, Téléx, E-mail.

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être consulté et acquis aux heures ouvrables à l'Unité de Gestion du Projet CETIC, sis à Yaoundé, à la Direction de l'ENSP, B.P. :8390, Yaoundé – Tél. : +237 222 61 14 53 - Web : [www.cetic.cm](http://www.cetic.cm) - e-mail : [admin@cetic.cm](mailto:admin@cetic.cm).; dès publication du présent Avis, contre versement d'une somme non-remboursable de **cinquante mille (50.000) F CFA**, payable dans le Compte d'Affectation Spéciale (CAS) N° 10001 06860 33598860001 94 de l'ARMP, ouvert dans les livres de la BICEC, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du Dossier, les Soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, Téléx, E-mail.

## 9. Remises des offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais et en **sept (07)** exemplaires dont **un (01) original** et **six (06) copies** marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au secrétariat de l'Unité de Gestion du Projet CETIC de l'UYI, à la Direction de l'ENSP Tél : 222 317 929 / 699 200 937 au plus tard le **15 Nov. 2019** à 14 heures, déposée et enregistrée dans le registre des Offres. Elle devra porter la mention:

### APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N° 007/AONO/MINESUP/UYI/CETIC/CSPM/2019 DU 24 Oct. 2019, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS D'UNE SALLE DE VISIOCONFERENCE AU PROJET CETIC DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I.**

**FINANCEMENT : Crédit IDA N° 5422-CM - Projet CEA-CETIC/Uyl, EXERCICE 2019**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## 10. Délai de Livraison

Le délai d'exécution, objet du présent Appel d'Offres est fixé à **deux (02) mois** maximum à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage.

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une Compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances. Le montant du cautionnement provisoire est de **six cent mille (600.000) FCFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des Offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original valable pour au moins trois **(03) mois**.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente **(30) jours** après le délai de validité des Offres pour les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le Soumissionnaire attributaire de la Lettre-Commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des Offres.

Toute Offre non-conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des Offres.

## 12. Recevabilité des Offres

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une Compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances. Le montant du cautionnement provisoire est de **six cent mille (600.000) FCFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des Offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original valable pour au moins trois **(03) mois**.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente **(30) jours** après le délai de validité des Offres pour les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le Soumissionnaire attributaire de la Lettre-Commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des Offres.

Toute Offre non-conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des Offres.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres Administratives et Financières aura lieu le **15 Nov. 2019 à 15 heures** par la Commission Spéciale de Passation des Marchés placée auprès du Centre d'Excellence Africaine en Technologie de l'Information et de la Communication.

Seuls les Soumissionnaires ou leur représentant dûment mandaté par lettre écrite et ayant une parfaite connaissance du Dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

### **Délai de réponse des Soumissionnaires :**

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** ouvrables aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres dans le Journal de l'ARMP.

## 14. Critères d'évaluation

### 12-1 Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires sont :

- Non-satisfaction d'au moins quatre-vingt pour cent (80%) des critères essentiels ;
- Absence de prospectus originaux en couleur avec descriptions détaillées des fournitures proposées ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;
- Absence de l'agrément du Fabricant ou de l'autorisation du Fournisseur agréé ;
- Non-respect de l'ensemble des caractéristiques techniques majeures des équipements ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier Administratif après 48h de la date d'ouverture ;
- Absence d'une Attestation de Capacité Financière d'au moins 40% du coût prévisionnel TTC du Projet, soit douze millions (12.000.000) de FCFA ;
- Absence d'une Déclaration sur l'Honneur de Non Abandon de Marché au cours des trois (03) années dernières au Cameroun.

### 12-2 Critères essentiels :

Les critères d'évaluation technique des candidats se feront suivant le mode binaire en attribuant à chaque critère la valeur positive (oui) ou la valeur négative (non) :

- 1.Présentation de l'Offre ;
- 2.Expériences et références similaires du fournisseur (réalisation d'au moins deux (02) Marchés d'Approvisionnements Généraux pour un cumul d'au moins trente millions (30.000.000) F CFA ces cinq dernières années, première et dernière pages du Marché enregistré, assorti du PV de réception);
- 3.Service après-vente (Personnel, matériel de travail) ;
- 4.Capacité financière d'un montant au moins égal à quarante pour cent (40%) du montant lu de l'Offre Financière ;
- 5.Une Déclaration sur l'Honneur de Non Abandon de Marché au cours des trois (03) années dernières au Cameroun ;
- 6.Caractéristiques techniques des équipements majeurs ;
- 7.Le planning et délai de livraison ;
- 8.La preuve d'acceptation du Marché (CCAP et CST paraphés à chaque page, datés, signés et cachetés).

## 15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire présentant l'Offre la moins-disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

### Administration au nom de laquelle sera conclue la Lettre-Commande

A l'issue de l'examen des Offres des Soumissionnaires et du choix de l'Attributaire, la Lettre-Commande sera conclue entre ce dernier et le Coordonnateur du Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (**CETIC**).

## 16. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Tout autre renseignement complémentaire sera obtenu aux heures ouvrables à l'Unité de Gestion du Projet CETIC, sis à Yaoundé, à la Direction de l'ENSP, B.P. :8390, Yaoundé – Tél. : +237 222 61 14 53 - Web : [www.cetic.cm](http://www.cetic.cm) - e-mail : [admin@cetic.cm](mailto:admin@cetic.cm).

YAOUNDE le 23 Octobre 2019

Le COORDONNATEUR ADJOINT

**ETOUA Remy Magloire**

# CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAINE EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/MINESUP/UIYI/CETIC/CSPM/2019 DU 24 OCT. 2019, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN GROUPE ELECTROGENE AU PROJET CETIC DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I. FINANCEMENT : CRÉDIT IDA N° 5422-CM - PROJET CEA-CETIC/UIYI, EXERCICE 2019**

## **FINANCEMENT**

BUDGET AUTONOME (BA) , CRÉDIT IDA N° 5422-CM - PROJET CEA-CETIC/UIYI

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## **1. Objet**

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (CETIC), projet financé par les fonds IDA de la Banque Mondiale et logé à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP), le Coordonnateur dudit projet, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres national Ouvert en procédure d'urgence pour l'acquisition et installation d'un Groupe électrogène pour le compte du projet CETIC de l'université de Yaoundé I (campus de l'ENSP de Yaoundé).

## **2. Consistance des prestations**

L'équipement, objet du présent Appel d'Offres, consiste en l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène y compris le local technique dont les composantes et les caractéristiques techniques sont listées à la pièce N°4 du Dossier d'Appel d'Offres

## **3. Cout Prévisionnel**

pour un coût estimatif de **quatre vingt dix millions (90.000.000) francs CFA**, toutes taxes comprises.

## **4. Allotissement**

Les fournitures, objet du présent Appel d'Offres se présentent en un (01) lot unique.

## **5. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et justifiant d'une expérience avérée dans la fourniture des équipements de même nature.

## **6. Financement**

Les fournitures objet du présent appel d'offres sont financées par le Crédit IDA N° 5422-CM - Projet CEA-CETIC/UIYI, EXERCICE 2019,

## **7. Acquisition du Dossier**

Le Dossier peut être consulté et acquis aux heures ouvrables à l'Unité de Gestion du Projet CETIC, sis à Yaoundé, à la Direction de l'ENSP, B.P. :8390, Yaoundé – Tél. : +237 222 61 14 53 - Web : [www.cetic.cm](http://www.cetic.cm) - e-mail : [admin@cetic.cm](mailto:admin@cetic.cm).; dès publication du présent Avis, contre versement d'une somme non-remboursable de **soixante**

## 8. Remises des offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais et en **sept** (07) exemplaires dont **un** (01) original et **six** (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au secrétariat de l'Unité de Gestion du Projet CETIC de l'UYI, à la Direction de l'ENSP Tél : 222 317 929 / 699 200 937 au plus tard le **15 Nov. 2019** à 14 heures, déposée et enregistrée dans le registre des Offres. Elle devra porter la mention:

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N005/AONO/MINESUP/UYI/CETIC/CSPM/2019 DU 24 Oct. 2019, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN GROUPE ELECTROGENE AU PROJET CETIC DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I.  
FINANCEMENT : Crédit IDA N° 5422-CM - Projet CEA-CETIC/UYI, EXERCICE 2019  
« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## 9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution, objet du présent Appel d'Offres est fixé à **deux (02) mois** maximum à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage.

### Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des Offres des Soumissionnaires et du choix de l'Attributaire, le Marché sera conclu entre ce dernier et le Coordonnateur du Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (**CETIC**).

## 10. Cautionnement Provisoire

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une Compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances. Le montant est de **un million sept cent mille (1.700.000) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des Offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original valable pour au moins trois **(03) mois**.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente **(30) jours** après le délai de validité des Offres pour les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le Soumissionnaire attributaire du Marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des Offres.

Toute Offre non-conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des Offres.

## 11. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres Administratives et Financières aura lieu le **15 Nov. 2019** à **15 heures** par la Commission Spéciale de Passation des Marchés placée auprès du Centre d'Excellence Africaine en Technologie de l'Information et de la Communication.

Seuls les Soumissionnaires ou leur représentant dûment mandaté par lettre écrite et ayant une parfaite connaissance du Dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

## 12. Critères d'évaluation

### Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires sont :

- Non-satisfaction d'au moins quatre-vingt pour cent (80%) des critères essentiels ;
- Absence de prospectus originaux en couleur avec descriptions détaillées des fournitures proposées ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;
- Absence de l'agrément du Fabricant ou de l'autorisation du Fournisseur agréé ;
- Non-respect de l'ensemble des caractéristiques techniques majeures des équipements ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier Administratif après 48h de la date d'ouverture ;
- Absence d'une Attestation de Capacité Financière d'au moins 40% du coût prévisionnel TTC du Projet, soit trente six millions (36.000.000) de FCFA ;
- Absence d'une Déclaration sur l'Honneur de Non Abandon de Marché au cours des trois (03) dernières années au Cameroun.

### Critères essentiels :

Les critères d'évaluation technique des candidats se feront suivant le mode binaire en attribuant à chaque critère la valeur positive (oui) ou la valeur négative (non) :

1. Présentation de l'Offre ;
2. Expériences et références similaires du fournisseur (réalisation d'au moins deux (02) Marchés d'Approvisionnements Généraux pour un cumul d'au moins trente millions (30.000.000) F CFA ces cinq dernières années, première et dernière pages du Marché enregistré, assorti du PV de réception);
3. Service après-vente (Personnel et matériel de travail) ;
4. Capacité financière d'un montant au moins égal à quarante pour cent (40%) du montant lu de l'Offre Financière ;
5. Une Déclaration sur l'Honneur de Non Abandon de Marché au cours des trois (03) années dernières au Cameroun ;
6. Caractéristiques techniques des équipements majeurs ;
7. Le planning et délai de livraison ;
8. La preuve d'acceptation du Marché (CCAP et CST paraphés à chaque page, datés, signés et cachetés).

### Délai de réponse des Soumissionnaires :

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** ouvrables aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres dans le Journal de l'ARMP.

## 13. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire présentant l'Offre la moins-disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

## 14. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 15. Renseignements Complémentaires

Tout autre renseignement complémentaire sera obtenu aux heures ouvrables à l'unité de gestion du projet CETIC de l'UYI, à la Direction de l'ENSP Tél : 222 317 929 / 699 200 937.

YAOUNDE le 23 Octobre 2019

Le COORDONNATEUR

**ETOUA Remy Magloire**

# COMMUNE DE KAI-KAI

**NO13/AONR/C-KAIKAI/CIPM/2019 DU 11 /10 /2019 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE KAL KAI, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY- REGION DE L'EXTREME FINANCEMENT :RESSOURCES FEICOM /COMMUNE DE KAL KAI, EXERCICE 2019 ET SUIVANT. LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAL KAL A MESSIEURS LES DIRECTEUR DE ; - ETS NHS BTP , WILLAN 'S COMPANY LTD, BP 3148 DOUALA - KY-MCS**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Contexte

Dans le cadre du budget de l'exercice 2019 du FEICOM. le Maire de la Commune de KAI KAI lance un Appel d'Offres National Restreint pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de l'hôtel de ville de KAI KAI. Les prestations à exécuter regroupées en un lot unique, sont détaillées dans les Termes De Références.

## 2. Objet

Dans le cadre du budget de l'exercice 2019 du FEICOM. le Maire de la Commune de KAI KAI lance un Appel d'Offres National Restreint pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de l'hôtel de ville de KAI KAI. Les prestations à exécuter regroupées en un lot unique, sont détaillées dans les Termes De Références.

## 3. Consistance des prestations

Les prestations de maîtrise d'oeuvre comprennent notamment ; • La Direction de l'Exécution des travaux ; • L'Examen de la conformité au projet des études d'exécution ; • L'Assistance apportée lors des opérations de réception ; • Le Plan de recollement des ouvrages. Plus spécifiquement, il s'agit de suivre la réalisation des travaux ci-après : La construction d'un bâtiment R+1 ; La construction d'une salle des actes de forme circulaire. Les différents corps d'état se déclinent comme suit : - L'installation et le repli du chantier (transport sur le site du chantier de tous les matériaux, équipements, matériels et outillages nécessaires à l'exécution des travaux, baraque de chantier, base vie pour le logement et toute la logistique nécessaire au personnel travaillant sur le site, etc.), palissade, gardiennage, implantation des ouvrages ; - Le gros œuvre (fouilles, terrassements, fondations et ossature en béton armé, maçonneries, chapes et enduits, charpente, couverture et élanchéilé, etc.) toutes sujétions comprises; - Le second œuvre (menuiserie bois pour baies, portes et huisseries, couvre joints plinthes et plafonds menuiserie métallique pour grilles de sécurité des portes et baies, gardes corps et vitrerie électricité et éclairage, plomberie et sanitaires, revêtements sols et murs, peintures, climatisation, etc) toutes sujétions comprises.

## 4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est Restreint à égalité de conditions à tous les cabinets ou bureaux d'études techniques de contrôle de droit camerounais spécialisés dans le contrôle technique et la surveillance des travaux de Génie Civil retenus après l'examen d'ASMI

## 5. Financement

:Ressources FEICOM /COMMUNE DE KAI KAI, Exercice 2019

## 6. Remises des offres

L'ouverture des plis se fera en deux temps et consistera d'abord à l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques puis à l'ouverture des offres financières. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 14/11/2019 à 15 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des offres de la commune de KAI KAI. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix,

## 7. Composition du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans les Services de la Commune à KAI KAI B. YAGOUA tél. 695 28 47 91/ 668 09 62 64 dès publication du présent avis

## 8. Critères d'évaluation

### 1. PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

Dossier administratif incomplet ou non-conforme ; Fausse déclaration ou pièces falsifiées ; Dossier technique incomplet ; Dossier financier incomplet : Omission, dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié.

### 12. LES PRINCIPAUX CRITERES DE QUALIFICATION

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur les aspects suivants ; Présentation générale de l'offre 05 points Garanties financières 10 points Organisation, méthodologie, et planning d'exécution des prestations 30 points Moyens humains et matériels 35 points Références de l'entreprise 20 points Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note technique au moins égale à 70 points sur 100 seront analysées.

## 9. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de KAI KAI aux heures ouvrables, ou à l'Agence Régionale FEICOM de l'Extrême Nord.

## 10. Evaluation et publication des résultats

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres. Le délai d'exécution prévu par le maître d'ouvrage pour la réalisation des prestations de contrôle est fonction de celui des travaux qui est de huit mois.

*KAI-KAI le 14 Octobre 2019*

*Le MAIRE*

**ASSIEMSYA Geremie**

# COMMUNE DE SOA

**COMMUNIQUE N°011/C/SOA/SG/2019 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'ANALYSE DES OFFRES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES N° 008/AONO/C-SOA/BPM/CIPM/2019 DU 02 SEPTEMBRE 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UNE VOIRIE A AKAK DANS LA COMMUNE DE SOA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

## EN REGULARISATION

**Maitre d'Ouvrage** : Maire de la Commune de Soa

**FINANCEMENT** : FONDS ROUTIER 2019

Le Maire de la Commune de SOA communique :

Les résultats de la phase d'analyse des offres techniques se présentent ainsi qu'il suit :

SOUSSIONNAIRES	NOTES TECHNIQUES
<b>GROUPEMENT NEK CAMEROUN-BEPD-AXE INTER</b> BP : 16 579 – Yaoundé	<b>95/100</b>
<b>ETS FAYA SUPPLIES &amp; SERVICES</b> BP : ...//...Yaoundé Tél : 698 83 28 40	<b>72/100</b>

Conformément au Dossier d'Appel d'Offres, seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 et ayant répondu favorablement aux critères éliminatoires seront ouvertes puis évaluées.

Seules les offres financières des soumissionnaires susvisés seront ouvertes puis évaluées.

Le soumissionnaire **GROUPEMENT ZA-CONTROL/A-Z CONSULTING**, Tél : 677 63 38 61 a été éliminé pour non satisfaction de deux critères éliminatoires à savoir :

- non justification du contrôle au cours des dix dernières années d'au moins un projet d'entretien de voiries urbaines d'un montant supérieur ou égal à 100 millions ;
- agrément de laboratoire dont la validité est échue.

Il est par conséquent invité à retirer son offre financière.

SOA le 23 Octobre 2019

Le MAIRE

**ESSAMA EMBOLO**

# CAISSE DE STABILISATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

## COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH) communique :  
Le soumissionnaire ci-après est retenu pour la réalisation des travaux relatifs à l'Appel d'Offres National restreint dont la référence et l'objet sont ci-dessous rappelés :

OBJET	ADJUDICATAIRE	DELAI D'EXECUTION	MONTANT TTC EN FCFA
Appel d'Offres National Restreint n°01/19/AONR/CSPH/CIPM du 20 septembre 2019 relatif à la réalisation des travaux de rénovation générale de l'immeuble de rapport CSPH de Bonanjo à Douala	BEACON TP SARL  BP : 3541 Yaoundé	12 mois	399.652.126

L'intéressé est par conséquent invité, dès publication du présent communiqué, à prendre l'attache du Chef de Département des Affaires Communes, pour la rédaction du projet de Marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine au Bureau des Marchés de la CSPH. Passé ce délai, lesdites offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus. /-

YAOUNDE le 24 Octobre 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**OKIE JOHNSON NDOH**

# MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

**COMMUNIQUE N°1502 C/MINTP/SG/DCT/CAO/IE3/2019 DU 22/10/2019 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'AVIS DE SOLLICITATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°37/AMI/MINTP/2019 DU 1ER AVRIL 2019 POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX : DE BITUMAGE EN ENDUITS SUPERFICIELS DES ROUTES EN TERRE À TRAFIC MODÉRÉ, DE RÉHABILITATION, D'ENTRETIEN COURANT ET/OU PÉRIODIQUE DE CERTAINES ROUTES BITUMÉS ; DE RÉHABILITATION, D'ENTRETIEN COURANT ET/OU PÉRIODIQUE AVEC OU SANS APPORT DES PRODUITS STABILISANTS DE CERTAINES ROUTES NATIONALES/RÉGIONALES EN TERRE ET DE RÉHABILITATION, D'ENTRETIEN COURANT ET/OU PÉRIODIQUE AVEC OU SANS APPORT DES PRODUITS STABILISANTS DE CERTAINES ROUTES COMMUNALES.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics communique :

Conformément aux dispositions de l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N°37/AMI/MINTP/2019 du 1er Avril 2019

pour le contrôle technique et surveillance des travaux : de bitumage en enduits superficiels des routes en terre à trafic modéré,

de réhabilitation, d'entretien courant et/ou périodique de certaines routes bitumés ; de réhabilitation, d'entretien courant et/ou périodique

avec ou sans apport des produits stabilisants de certaines routes Nationales/Régionales en terre et de réhabilitation, d'entretien courant

et/ou périodique avec ou sans apport des produits stabilisants de certaines routes communales, le résultat dudit Avis de Sollicitation

à Manifestation d'Intérêt se présente comme suit :

Voir pièce jointe.

YAOUNDE le 22 Octobre 2019

Le **MINISTRE**

**NGANOU DJOUMESSI Emmanuel**

## COMMUNE DE DIBANG

**COMMUNIQUE DU 23/10/2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°001 BIS/DC/CIPM/C-DIB/2019 DU 23 AOÛT 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE AVEC UN BLOC LATRINES À DEUX COMPARTIMENTS À NDONGO DANS LA COMMUNE DE DIBANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ, RÉGION DU CENTRE**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune De DIBANG, Autorité Contractante ;

Par décision N°001/DM /SIGAM/SG/C-DIB/19 DU 22 octobre 2019, la société **ETS CAGEC, BP : 386 Mbalmayo**, Tel : 677720481/696671794 a été retenu comme adjudicataire de lettre commande relative à la Demande de Cotation suscitée pour un montant de **Trente-un millions trois cent quarante-cinq mille sept cent quarante** (31 345 740) Francs CFA TTC, pour un délai d'exécution de 120 jours.

Ladite société est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, structure interne de gestion administrative des marchés publics de la commune de DIBANG pour l'établissement de son projet de lettre-commande. Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai ces offres seront détruites.

*DIBANG le 23 Octobre 2019*

*Le MAIRE*

**NYEMECK MARC**

# AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

**LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE(CATÉGORIE I : PROJETS DE PETITE ET MOYENNE ENVERGURE)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE  
(Catégorie I : Projets de petite et moyenne envergure)

**BIEN VOULOIR TELECHARGER LA PIECE JOINTE POUR AVOIR LA LISTE COMPLETE**

YAOUNDE le 2 Avril 2019

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**NGO JOSEPH**

# AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

**LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES  
SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE(CATÉGORIE II : PROJETS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DES  
COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES  
SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE  
(Catégorie II : Projets relevant de la compétence des Commissions Centrales de Contrôle des Marchés Publics)

**BIEN VOULOIR TELECHARGER LA PIECE JOINTE POUR AVOIR LA LISTE COMPLETE**

YAOUNDE le 2 Avril 2019

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**NGO JOSEPH**

# AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

**LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02-07-2019 AUPRES DES  
COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE  
DES MARCHES PUBLICS EN DATE DU 02/07/2019

**BIEN VOULOIR TELECHARGER LA PIECE JOINTE POUR AVOIR LA LISTE**

YAOUNDE le 2 Avril 2019

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**NGO JOSEPH**

## COMMUNE DE DARAK

**DECISION N°07/D/C-DARAK/CIPM/2019 DU 10/10/2019 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/C-DARAK/CIPM/2019 DU 09/09/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'EP DE HERWA DANS LA COMMUNE DE DARAK, DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI. FINANCEMENT : BIP - EXERCICE 2019**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DARAK,**

**DECIDE :**

**ARTICLE 1er:** L'Entreprise **ETS ADJIA B.P 56 MORA, Tél. 679 38 41 03** est retenue comme attributaire du marché de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'EP de HERWA dans la Commune de Darak, Département du Logone et Chari, aux conditions ci-après :

-Montant TTC: **22 985 059 (Vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille cinquante neuf) francs CFA ;**

-Délai d'exécution : **Quatre-vingt-dix (90) jours.**

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera communiquée partout où besoin sera./-

*DARAK le 10 Octobre 2019*

*Le MAIRE*

**ALI RAMAT**

# MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

## DECISION N° 738/19/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG DU 15 OCTOBRE 2019 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ AU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

Ø Vu La loi n°2018/012 du 14 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités ;  
 Ø Vu La loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2019 ;  
 Ø Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;  
 Ø Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
 Ø Vu Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;  
 Ø Vu Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
 Ø Vu La circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Établissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2019 ;  
 Ø Vu La circulaire n°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;  
 Ø Vu l'autorisation de gré à gré N°005068/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE3/MT du 26 Septembre 2019 ;  
 Ø Vu le rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres.

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'entreprise ci-après désignée est attributaire du Marché relatif à la Consultation N° 17/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2019 du 26 Septembre 2019 pour la réhabilitation de la résidence de Madame le Ministre des Enseignements Secondaires de la manière suivante :

DC N°	OBJET	ATTRIBUTAIRE	FINANCEMENT	MONTANT TTC FCFA	DELAI (jours)
17	Réhabilitation de la résidence de Madame le Ministre des Enseignements Secondaires.	SHILOH PRINTERS AND SERVICES	53 65 685 03 330010 6168 Budget de la République du Cameroun-Exercice 2019	59 319 601	30

**Article 2 :** La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout ou besoin sera. /-

YAOUNDE le 15 Octobre 2019

Le **MINISTRE**

**NALOVA LYONGA**

## COMMUNE DE DIBANG

### DECISION MUNICIPALE N° 001 /DM /SIGAM/SG/C-DIB/19PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIBANG, AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2004/17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la Loi n°2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres entités publiques

Vu la Loi n°2018-1317 du 28 Décembre 2018 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019

Vu le Décret N°77/091 du 25 mars 1997 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et établissements Communaux ;

Vu le Décret N° 2017/343 du 03 juillet 2017 portant nomination des Préfets;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté N°0082/A/MINATD du 1<sup>er</sup> novembre 2013 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire de la Commune de Dibang à l'issue du scrutin du 30 septembre 2013;

Vu l'Arrêté N°0204/A/MINMAP Du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la décision municipale N°14/dm/cd/19 du 29 avril 2019 constatant la composition de la commission interne de passation des marchés placée auprès de la commune de DIBANG ;

Vu la Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;

Vu la Demande de cotation **N°001 BIS/DC/CIPM/C-DIB/2019** du **23 Août 2019** pour les travaux de construction d'un magasin de stockage avec un bloc latrines à deux compartiments à NDONGO dans la Commune de DIBANG, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre

Vu le Procès-verbal de la session d'ouverture des plis en date du 16 septembre 2019 de la Commission interne de passation des marchés placée auprès de la Commune de DIBANG.

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 16 septembre 2019 de la Commission interne de passation des marchés placée auprès de la Commune de DIBANG

Considérant les nécessités de services.

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : la société **ETS CAGEC, BP : 386 Mbalmayo**, Tel : 677720481/696671794 est déclaré adjudicataire de la lettre-commande relative à l'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- **Nature de la lettre-commande** : travaux de construction d'un magasin de stockage avec un bloc latrines à deux compartiments à NDONGO dans la Commune de DIBANG, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre.
- **Montant de la lettre-Commande** : *Trente-un millions trois cent quarante-cinq mille sept cent quarante* (31 345 740) Francs CFA TTC.
- **Délai d'exécution** : 120 jours.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

*DIBANG le 22 Octobre 2019*

*Le MAIRE*

**NYEMECK MARC**

## COMMUNE DE DARAK

**DECISION N°006/D/C-DARAK/CDPM/2019 DU 30/08/2019 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D OFFRES N°05BIS/AONO/C DARAK/CDPM/2019 DU 12/03/2019 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE À L'EP DE HERWA DANS LA COMMUNE DE DARAK, DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI.FINANCEMENT ; MINEDUB - EXERCICE 2019**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DARAK,**

**DECIDE :**

**ARTICLE 1er** L'Appel d'offres du marché relatif aux travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP de HERWA dans la Commune de Darak, Département du LOGONE et CHARI est déclaré infructueux en raison de la non-conformité de devis.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera communiquée partout où besoin sera./-

*DARAK le 30 Aout 2019*

*Le MAIRE*

**ALI RAMAT**

# SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

**ADDITIF 1 N° 7473/19/DG/DAG/DAMP/SMP/AM DU 18 OCTOBRE 2019, RELATIF A LA MODIFICATION DES DATES LIMITES DE RECEVABILITE ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A CERTAINS APPELS D'OFFRES.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

*GAROUA le 18 Octobre 2019*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**MOHAMADOU BAYERO**

# INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

**ADDITIF N°01/INS/DG/DAF/SDBM/SMA/NNCP DU.....RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERT N°003BIS/AONO/INS/ CIPM/2019 DU 20 SEPTEMBRE 2019 POUR LE GARDIENNAGE DES  
LOCAUX DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE - EXERCICE 2020ADDITIF N°01**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Critères d'évaluation
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>N/A</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p><b>14- Critères d'évaluation</b></p> <p><b>14.1- Critères éliminatoires</b></p> <p>« En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question. Toutefois, l'absence de la caution de soumission à l'ouverture entraine le rejet de l'offre ».</p>

YAOUNDE le 24 Octobre 2019

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**TEDOU Joseph**

# SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

**ADDITIF 1 N° 7473/19/DG/DAG/DAMP/SMP/AM DU 18 OCTOBRE 2019, RELATIF A LA MODIFICATION DES DATES LIMITES DE RECEVABILITE ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A CERTAINS APPELS D'OFFRES.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1 Ouverture des Plis			
<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le <b>22/10/2019</b> à partir de <b>16 heures</b> par Commission Interne Passation des Marchés de la SODECOTON à la Direction Générale de la société à Garoua. Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>			
<b>Lire plutot</b>			
Référence de l'Appel d'Offres	Objet	Date initiale	Nouvelle date
N°072/19/AONO/SDCC/CIPM	Travaux de construction d'un hangar de stockage à Maroua	07/11/2019	12/12/2019
N°073/19/AONO/SDCC/CIPM	Travaux de construction d'un hangar de stockage à l'usine d'égrenage de NGONG	07/11/2019	12/12/2019
N°068/19/AONO/SDCC/CIPM	Travaux de construction des hangars de stockage à l'usine d'égrenage de Guider	22/10/2019	26/11/2019
N°069/19/AONO/SDCC/CIPM	Travaux de construction des hangars de stockage des graine à Djamboutou 4 de (Garoua)	22/10/2019	26/11/2019

GAROUA le 18 Octobre 2019

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**MOHAMADOU BAYERO**

## COMMUNE D'AKONOLINGA

**ADDITIF N°012/A/C-AKGA/SG/CIPM/2019 PORTANT CORRECTIONS DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES AU DAO N°007(BIS)/AONO/C-AKGA/SG/CIPM/2019 DU 30/09/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE MVE DAS LA COMMUNE D'AKONOLINGA SUIVANT LA CORRESPONDANCE N°000916/L/ARMP/CRRMPC/CCR/CCRA/CSE/MYB.NJ/2019 DU 22 OCTOBRE 2019, LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA (AUTORITÉ CONTRACTANTE), PORTE À LA CONNAISSANCE DE TOUS LES SOUMISSIONNAIRES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES SUSMENTIONNÉ QUE DES MODIFICATIONS CI-APRÈS ONT ÉTÉ APPORTÉES SUR LES POINTS SUIVANTS :**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	Au lieu de ... n/a

## 1 Autres

Lire plutot

### **CONCERNANT LA NON-RETRANSCRIPTION INTEGRALE DU RGAO**

**Prendre en compte les articles 4, 17(6b), 19, 26(1) et 32(4) ci-après :**

#### **Article 4 : Candidats admis à concourir**

**4.1.** Si l'appel d'offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.

**4.2.** En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :

**a.** Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;

**b.** Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt.

**i.** Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou

**ii.** Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

**iii.** l'autorité contractante ou le maître d'ouvrage possèdent des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics

**c.** Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

**d.** Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est :

**(i)** juridiquement et financièrement autonome ;

**(ii)** administrée selon les règles du droit commercial et

**(iii)** n'est pas sous l'autorité directe de l'Autorité Contractante ou du Maître d'Ouvrage.

#### **Article 17 : Caution de soumission**

**17.1.** En application de l'article 13 du RGAO, le soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.

**17.2.** La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable de l'Autorité Contractante. La Caution de soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par l'Autorité Contractante et acceptée par le soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 16.2 du RGAO.

**17.3.** Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par la Commission de Passation des Marchés comme non conforme. La Caution de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.

**17.4.** Les cautions de soumission et les offres des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats.

**17.5.** La caution de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

**17.6.** La caution de soumission peut être saisie :

**a.** Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité **b.** Si, le soumissionnaire retenu :

**i.** Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 38 du RGAO, ou

**ii.** Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO.

**iii.** Refuse de recevoir notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

#### **Article 19 : Réunion préparatoire à l'établissement des offres**

**19.1.** A moins que le RPAO n'en dispose autrement, le Soumissionnaire peut être invité à assister à une réunion préparatoire qui se tiendra au lieu et date indiqués dans le RPAO.

**19.2.** La réunion préparatoire aura pour objet de fournir des éclaircissements et réponses à toute question qui pourrait être soulevée à ce stade.

**19.3.** Il est demandé au Soumissionnaire, autant que possible, de soumettre toute question par écrit de façon qu'elle parvienne à l'Autorité Contractante au moins une semaine avant la réunion préparatoire. Il se peut que le Maître d'Ouvrage ne puisse répondre au cours de la réunion aux questions reçues trop tard. Dans ce cas, les modalités de l'Article 19.4 ci-dessous.

**19.4.** Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Toute modification des documents d'appel d'offres énumérés à l'Article 8 du RGAO qui pourrait s'avérer nécessaire à l'issue de la réunion préparatoire sera faite par l'Autorité Contractante en publiant un additif conformément aux dispositions de l'Article 10 du RGAO, le procès-verbal de la réunion préparatoire ne pouvant en tenir lieu.

**19.5.** Le fait qu'un soumissionnaire n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres ne sera pas un motif de disqualification.

#### **Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure**

**26.1.** Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la

qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du Soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés publics.

**26.2.** Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'Analyse dans l'évaluation des offres ou l'Autorité Contractante dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

**26.3.** Nonobstant les dispositions de l'alinéa 26.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Autorité Contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

### **Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier**

**32.1.** Seules les offres reconnues conformes, selon les dispositions de l'article 28 du RGAO, seront évaluées et comparées par la Sous-commission d'analyse.

**32.2.** En évaluant les offres, la sous-commission déterminera pour chaque offre le montant évalué de l'offre en rectifiant son montant comme suit :

- a. En corrigeant toute erreur éventuelle conformément aux dispositions de l'article 30.2 du RGAO ;
- b. En excluant les sommes provisionnelles et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le Détail quantitatif et estimatif récapitulatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon compétitive comme spécifié dans le RPAO ;
- c. En convertissant en une seule monnaie le montant résultant des rectifications (a) et (b) ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 31.2 du RGAO ;
- d. En ajustant de façon appropriée, sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable ;
- e. En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés par le RPAO ;
- f. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 13.2 du RGAO et du RPAO, en appliquant les remises offertes par le Soumissionnaire pour l'attribution de plus d'un lot, si cet appel d'offres est lancé simultanément pour plusieurs lots.

**g.** Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 18.3 du RPAO et aux Spécifications techniques, les variantes techniques proposées, si elles sont permises, seront évaluées suivant leur mérite propre et indépendamment du fait que le Soumissionnaire aura offert ou non un prix pour la solution technique spécifiée par le Autorité Contractante dans le RPAO.

**32.3.** L'effet estimé des formules de révision des prix figurant dans les CCAG et CCAP, appliquées durant la période d'exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres.

**32.4.** Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé.

Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre après l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

### **CONCERNANT LA PRESENCE D'UN TEXTE CADUC DANS LE CCAP**

#### **NE PAS PRENDRE EN COMPTE LES TEXETS CI-APRES :**

Ø La Circulaire a circulaire N°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Ø La Circulaire N°0001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Ø L'Arrêté n°3040 du 13 octobre 1959 mettant en vigueur le CCAG relatif aux marchés de fournitures et de services.

### **CONCERNANT L'ABSENCE DE STIPULATIONS RELATIVES AU VISA PREALBALE DU MINMAP EN MATIERE DE DECOMPTE DEFINITIF :**

#### **CONSIDERER LES DISPOSITIONS SUIVANTES :**

Conformément au Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, dans ses articles :

47(1) en vertu duquel, le MINMAP vise le décompte définitif pour les marchés de travaux ou la dernière facture pour les autres types de prestations ;

### **CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS ET DU SITE**

#### **Article 33 : Mise à disposition des documents et du site**

L'exemplaire reproductible des plans figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres sera remis par Le Chef de service ou le Maître d'Œuvre ;

Le Maître d'Ouvrage met le site des travaux et ses voies d'accès à la disposition de l'entrepreneur en temps utile et au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

### **CONCERNANT L'EXIGENCE DES MARQUES SPECIFIQUES DANS LE CCTP**

**A défaut de prendre les marques spécifiées dans le CCTP, l'Entreprise est libre de prendre toute marque équivalente.**

### **CONCERNANT LA LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS HABILITES** AKONOLINGA le 23 Octobre 2019

**Considérer les établissements de crédits portés sur la liste ci-après :**

Le MAIRE

**ESSAMA Joseph**

# SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

**ADDITIF 1 N° 7473/19/DG/DAG/DAMP/SMP/AM DU 18 OCTOBRE 2019, RELATIF A LA MODIFICATION DES DATES LIMITES DE RECEVABILITE ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A CERTAINS APPELS D'OFFRES.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

## 1 Ouverture des Plis

### Au lieu de ...

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le **07/11/2019** à partir de **16 heures** par Commission Interne Passation des Marchés de la SODECOTON à la Direction Générale de la société à Garoua. Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

### Lire plutot

**ADDITIF 1 N° 7473/19/DG/DAG/DAMP/SMP/AM DU 18 OCTOBRE 2019**

**RELATIF A LA MODIFICATION DES DATES LIMITES DE RECEVABILITE ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A CERTAINS APPELS D'OFFRES**

Le Directeur Général de la SODECOTON porte à la connaissance des soumissionnaires que les dates limites de recevabilité d'ouverture des soumissions aux Appels d'Offres ci-après sont modifiées comme suit :

Référence de l'Appel d'Offres	Objet	Date initiale	Nouvelle date
N°072/19/AONO/SDCC/CIPM	Travaux de construction d'un hangar de stockage à Maroua	07/11/2019	12/12/2019
N°073/19/AONO/SDCC/CIPM	Travaux de construction d'un hangar de stockage à l'usine d'égrenage de NGONG	07/11/2019	12/12/2019
N°068/19/AONO/SDCC/CIPM	Travaux de construction des hangars de stockage à l'usine d'égrenage de Guider	22/10/2019	26/11/2019
N°069/19/AONO/SDCC/CIPM	Travaux de construction des hangars de stockage des graine à Djamboutou 4 de (Garoua)	22/10/2019	26/11/2019

GAROUA le 18 Octobre 2019

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**MOHAMADOU BAYERO**

# SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

**ADDITIF 1 N° 7473/19/DG/DAG/DAMP/SMP/AM DU 18 OCTOBRE 2019, RELATIF A LA MODIFICATION DES DATES LIMITES DE RECEVABILITE ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A CERTAINS APPELS D'OFFRES**

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1 Ouverture des Plis			
<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le <b>07/11/2019</b> à partir de <b>16 heures</b> par Commission Interne Passation des Marchés de la SODECOTON à la Direction Générale de la société à Garoua. Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>			
<b>Lire plutot</b>			
Référence de l'Appel d'Offres	Objet	Date initiale	Nouvelle date
N°072/19/AONO/SDCC/CIPM	Travaux de construction d'un hangar de stockage à Maroua	07/11/2019	12/12/2019
N°073/19/AONO/SDCC/CIPM	Travaux de construction d'un hangar de stockage à l'usine d'égrenage de NGONG	07/11/2019	12/12/2019
N°068/19/AONO/SDCC/CIPM	Travaux de construction des hangars de stockage à l'usine d'égrenage de Guider	22/10/2019	26/11/2019
N°069/19/AONO/SDCC/CIPM	Travaux de construction des hangars de stockage des graine à Djamboutou 4 de (Garoua)	22/10/2019	26/11/2019

GAROUA le 18 Octobre 2019

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**MOHAMADOU BAYERO**

## COMMUNE DE MENGANG

**PORTANT ADDITIF RELATIF AUX DAO N°011, 012 ET 013/AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2019, RESPECTIVEMENT POUR :-LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ÉQUIPEMENTS DU PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR 100 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE MENGANG, -LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ÉQUIPEMENTS DU PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR 100 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE MENGANG -LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE : NDELE – AKOLO – MESSA – NKOLSSENG DANS LA COMMUNE DE MENGANG**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Autres
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>n/a</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Le Maire de la Commune de MENGANG, informe les candidats intéressés par les AONO N° 011, 012 et 013 /AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2019, que les modifications ci-après sont portées à ces DAO ainsi qu'il suit :</p> <p>v Pour le <b>DAO N°011</b> : travaux de construction des équipements du projet d'éclairage public par 100 lampadaires solaires dans la Commune de MENGANG. <b>Lire</b> : CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION (2% du montant prévisionnel du marché) <b>CFA deux millions quatre cent vingt mille cinq cent vingt-quatre (2.420.524) Francs.</b></p> <p>v Pour le <b>DAO N°012</b> : Contrôle et Surveillance des travaux de construction des équipements du projet d'éclairage public par 100 lampadaires solaires dans la Commune de MENGANG. <b>Lire</b> : CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION (2% du montant prévisionnel du marché) <b>CFA cent quarante-cinq mille deux cent trente un (145.231) Francs.</b></p> <p>v Pour le <b>DAO N°013</b> : les travaux de réhabilitation de la route : Ndele – Akolo – Messa – Nkolsseng dans la Commune de MENGANG. <b>Lire</b> : CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION (2% du montant prévisionnel du marché) <b>CFA trois millions cent soixante-quatre mille huit cent soixante-onze (3.164.871) Francs.</b></p> <p>v Offre technique (Critère éliminatoire à retirer des DAO) :</p> <p>Entreprise ayant abandonné ou exécuté hors délai au cours des deux (02) dernières années et aussi celle figurant dans la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics,</p> <p>v L'incohérence entre le nombre de critères éliminatoires contenu dans les AAO en français et en anglais dans les DAO N°011 et N°012. <b>Lire</b> : neuf (09) critères éliminatoires contenus dans les AAO en français et en anglais des DAO N°011 et N°012 et RPAO, DAO N°013.</p> <p>v Le non retranscription intégrale du RGAO des DAO susmentionnés <b>Lire</b> : Transcription intégrale du RGAO des DAO N° 011, N° 012 et N° 013</p> <p>v Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) dans les DAO N° 011, N° 012 et N° 013 exigé dans l'offre administrative, <b>Lire</b> : Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé sur chaque page, à la fin dudit document : date, signature et cachet du soumissionnaire.</p> <p>v La disposition réglementaire (le point 1.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics) à la suite du premier critère éliminatoire de l'offre administrative n'est plus d'actualité dans les DAO N°011 et N°012. <b>Lire</b> : disposition enlevée.</p> <p>v Le critère éliminatoire (c) de l'offre technique est également un critère essentiel dans les DAO N°011 et N°012, <b>Lire</b> : enlevé le critère éliminatoire (c) de l'offre technique et le maintenir comme un critère essentiel dans les DAO N°011 et N°012.</p> <p>v Les AAO insérés dans les DAO N°011 et N°012 ne sont datés, ni singés par le Maitre d'Ouvrage, <b>Lire</b> : les AAO datés et signés le 10 octobre 2019 du Maitre d'Ouvrage, Monsieur <b>AYIA Gabriel Bienvenu</b>, Maire de la Commune de MENGANG.</p> <p>v Le délai de validité de la caution de soumission indiqué dans les AAO et le RPAO des DAO N°011 et N°012 n'est pas réglementaire, <b>Lire</b> : Le cautionnement provisoire devra être valide pendant <b>quatre-vingt-dix (90) jours</b>, à Compter de la date limite de remise des offres, délai de validité indiqué dans les AAO et le RPAO des DAO N°011 et N°012.</p> <p>v La présence des textes réglementaires caducs : Décret N°2013/271 du 05 juillet 2013 modifiant et complétant</p>

certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics, et la circulaire N°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics; dans le CCAP des DAO N°011 et N°012

**Lire** : textes enlevés.

v L'absence des dispositions relatives au visa préalable du MINMAP sur le décompte définitif dans les DAO N°011 et N°012.

**Lire** : visa préalable du MINMAP sur le décompte définitif dans les DAO N°011 et N°013.

v Le critère essentiel relatif à la présentation du dossier contenu dans l'AAO est absent de la grille d'évaluation des offres du DAO N°011

**Lire** : inscrire le critère essentiel relatif à la présentation du dossier dans l'AAO et dans la grille d'évaluation des offres du DAO N°011.

v L'absence de la caution de soumission comme critère éliminatoire dans le DAO N°012,

**Lire** : L'absence de la caution de soumission à l'ouverture entraîne le rejet de l'Offre dans le DAO N°012.

v La lettre d'invitation à soumissionner dans le DAO N°012 n'est datée, ni signée par le Maître d'Ouvrage

**Lire** : la lettre d'invitation à soumissionner dans le DAO N°012 est datée et signée le 10 octobre 2019 du Maître d'Ouvrage, Monsieur **AYIA Gabriel Bienvenu**, Maire de la Commune de MENGANG.

v L'ouverture des offres en un temps n'est pas réglementaires dans le DAO N°012

**Lire** : l'ouverture des plis du DAO N°012 aura lieu le **04 Novembre 2019 à 13 heures**, dans la salle des Actes de la Commune de MENGANG par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance du dossier.

v mode d'attribution moins disant et le type de notation binaire ne sont pas conformes à la nature de la présentation dans l'AAO et le RPAO du DAO N°012,

**Lire** : le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'Offre technique satisfaisante égale à au moins **70% des points et l'offre financière la moins-disante** et jugée conforme au DAO.

v L'article 9.2. du CCAP relatif à la retenue de garantie n'est pas compatible avec la nature de la prestation dans le DAO N°012,

**Lire** : soustraire l'article 9.2 du CCAP dans le DAO N°012.

v Incohérence entre le délai de validité des pièces administratives indiqué dans l'AAO en français (03 mois) et en anglais (05 months) du DAO N°013,

**Lire** : délai de validité des pièces administratives dans l'AAO en français et en anglais est de **trois (03) mois**.

v Le critère éliminatoire (7) est également un sous critère essentiel dans le DAO N°013,

**Lire** : seuls critères essentiels de qualification des offres techniques : la capacité financière d'au moins 35 millions délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

v L'incohérence entre le nombre de critères essentiels mentionné dans les AAO en (06) et le RPAO (03) dans le DAO N°013,

**Lire** : critères essentiels mentionné dans les AAO en (06) et le RPAO (06) du DAO N°013

Capacité financière d'au moins 35 millions délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ;

Références de l'entreprise;

Méthodologie d'exécution des travaux;

Planning d'exécution des travaux;

Personnel d'encadrement;

Le matériel et les équipements essentiels.

v Les prévisions de l'étape d'examen du projet de marche par la CIPM dans le DAO N°013, sera effectuée le 23 Octobre 2019 à 13H00mn dans la salle des Actes de la Commune de MENGANG.

**Lire** : l'Ouverture des plis du DAO N°013, sera effectuée le 28 Octobre 2019 à 13H00mn dans la salle des Actes de la Commune de MENGANG. Elle se fera en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne dûment mandatée, ayant une parfaite connaissance de leur dossier.

**AYIA Gabriel bienvenu**

## COMMUNE DE MENGANG

**PORTANT ADDITIF RELATIF AUX DAO N°011, 012 ET 013/AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2019, RESPECTIVEMENT POUR : LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ÉQUIPEMENTS DU PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR 100 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE MENGANG, LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ÉQUIPEMENTS DU PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR 100 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE MENGANG LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE : NDELE – AKOLO – MESSA – NKOLSSENG DANS LA COMMUNE DE MENGANG**

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Autres
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>n/a</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p><b>Portant ADDITIF relatif aux DAO N°011, 012 et 013/AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2019, respectivement pour :</b>  les travaux de construction des équipements du projet d'éclairage public par 100 lampadaires solaires dans la Commune de MENGANG,  le Contrôle et la Surveillance des travaux de construction des équipements du projet d'éclairage public par 100 lampadaires solaires dans la Commune de MENGANG  les travaux de réhabilitation de la route : Ndele – Akolo – Messa – Nkolsseng dans la Commune de MENGANG  Le Maire de la Commune de MENGANG, informe les candidats intéressés par les AONO N° 011, 012 et 013 /AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2019, que les modifications ci-après sont portées à ces DAO ainsi qu'il suit :</p> <p>v Pour le <b>DAO N°011</b> : travaux de construction des équipements du projet d'éclairage public par 100 lampadaires solaires dans la Commune de MENGANG.  <b>Lire : CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION (2% du montant prévisionnel du marché) CFA deux millions quatre cent vingt mille cinq cent vingt-quatre (2.420.524) Francs.</b></p> <p>v Pour le <b>DAO N°012</b> : Contrôle et Surveillance des travaux de construction des équipements du projet d'éclairage public par 100 lampadaires solaires dans la Commune de MENGANG.  <b>Lire : CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION (2% du montant prévisionnel du marché) CFA cent quarante-cinq mille deux cent trente un (145.231) Francs.</b></p> <p>v Pour le <b>DAO N°013</b> : les travaux de réhabilitation de la route : Ndele – Akolo – Messa – Nkolsseng dans la Commune de MENGANG.  <b>Lire : CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION (2% du montant prévisionnel du marché) CFA trois millions cent soixante-quatre mille huit cent soixante-onze (3.164.871) Francs.</b></p> <p>v Offre technique (Critère éliminatoire à retirer des DAO) :  Entreprise ayant abandonné ou exécuté hors délai au cours des deux (02) dernières années et aussi celle figurant dans la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics,  v L'incohérence entre le nombre de critères éliminatoires contenu dans les AAO en français et en anglais dans les DAO N°011 et N°012.  <b>Lire</b> : neuf (09) critères éliminatoires contenus dans les AAO en français et en anglais des DAO N°011 et N°012 et RPAO, DAO N°013.  v Le non retranscription intégrale du RGAO des DAO susmentionnés  <b>Lire</b> : Transcription intégrale du RGAO des DAO N° 011, N° 012 et N° 013  v Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) dans les DAO N° 011, N° 012 et N° 013 exigé dans l'offre administrative,  <b>Lire</b> : Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé sur chaque page, à la fin dudit document : date, signature et cachet du soumissionnaire.  v La disposition réglementaire (le point 1.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics) à la suite du premier critère éliminatoire de l'offre administrative n'est plus d'actualité dans les DAO N°011 et N°012.  <b>Lire</b> : disposition enlevée.  v Le critère éliminatoire (c) de l'offre technique est également un critère essentiel dans les DAO N°011 et N°012,  <b>Lire</b> : enlevé le critère éliminatoire (c) de l'offre technique et le maintenir comme un critère essentiel dans les DAO N°011 et N°012.  v Les AAO insérés dans les DAO N°011 et N°012 ne sont datés, ni singés par le Maître d'Ouvrage,  <b>Lire</b> : les AAO datés et signés le 10 octobre 2019 du Maître d'Ouvrage, Monsieur <b>AYIA Gabriel Bienvenu</b>, Maire</p>



de la Commune de MENGANG.

v Le délai de validité de la caution de soumission indiqué dans les AAO et le RPAO des DAO N°011 et N°012 n'est pas réglementaire,

**Lire** : Le cautionnement provisoire devra être valide pendant **quatre-vingt-dix (90) jours**, à Compter de la date limite de remise des offres, délai de validité indiqué dans les AAO et le RPAO des DAO N°011 et N°012.

v La présence des textes réglementaires caducs : Décret N°2013/271 du 05 juillet 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics, et la circulaire N°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics; dans le CCAP des DAO N°011 et N°012

**Lire** : textes enlevés.

v L'absence des dispositions relatives au visa préalable du MINMAP sur le décompte définitif dans les DAO N°011 et N°012.

**Lire** : visa préalable du MINMAP sur le décompte définitif dans les DAO N°011 et N°013.

v Le critère essentiel relatif à la présentation du dossier contenu dans l'AAO est absent de la grille d'évaluation des offres du DAO N°011

**Lire** : inscrire le critère essentiel relatif à la présentation du dossier dans l'AAO et dans la grille d'évaluation des offres du DAO N°011.

v L'absence de la caution de soumission comme critère éliminatoire dans le DAO N°012,

**Lire** : L'absence de la caution de soumission à l'ouverture entraîne le rejet de l'Offre dans le DAO N°012.

v La lettre d'invitation à soumissionner dans le DAO N°012 n'est datées, ni singée par le Maitre d'Ouvrage

**Lire** : la lettre d'invitation à soumissionner dans le DAO N°012 est datée et signée le 10 octobre 2019 du Maitre d'Ouvrage, Monsieur **AYIA Gabriel Bienvenu**, Maire de la Commune de MENGANG.

v L'ouverture des offres en un temps n'est pas réglementaires dans le DAO N°012

**Lire** : l'ouverture des plis du DAO N°012 aura lieu le **04 Novembre 2019 à 13 heures**, dans la salle des Actes de la Commune de MENGANG par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance du dossier.

v Le mode d'attribution moins disant et le type de notation binaire ne sont pas conformes à la nature de la présentation dans l'AAO et le RPAO du DAO N°012,

**Lire** : le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'Offre technique satisfaisante égale à au moins **70% des points** et **l'offre financière la moins-disante** et jugée conforme au DAO.

v L'article 9.2. du CCAP relatif à la retenue de garantie n'est pas compatible avec la nature de la prestation dans le DAO N°012,

**Lire** : soustraire l'article 9.2 du CCAP dans le DAO N°012.

v Incohérence entre le délai de validité des pièces administratives indiqué dans l'AAO en français (03 mois) et en anglais (05 months) du DAO N°013,

**Lire** : délai de validité des pièces administratives dans l'AAO en français et en anglais est de **trois (03) mois**.

v Le critère éliminatoire (7) est également un sous critère essentiel dans le DAO N°013,

**Lire** : seuls critères essentiels de qualification des offres techniques : la capacité financière d'au moins 35 millions délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

v L'incohérence entre le nombre de critères essentiels mentionné dans les AAO en (06) et le RPAO (03) dans le DAO N°013,

**Lire** : critères essentiels mentionné dans les AAO en (06) et le RPAO (06) du DAO N°013

Capacité financière d'au moins 35 millions délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ;

Références de l'entreprise;

Méthodologie d'exécution des travaux;

Planning d'exécution des travaux;

Personnel d'encadrement;

Le matériel et les équipements essentiels.

v Les prévisions de l'étape d'examen du projet de marche par la CIPM dans le DAO N°013,

**Lire** : l'Ouverture des plis du DAO N°013, sera effectuée le 28 Octobre 2019 à 13H00mn dans la salle des Actes de la Commune de MENGANG. Elle se fera en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne dûment mandatée, ayant une parfaite connaissance de leur dossier.

MENGANG le 23 Octobre 2019

Le MAIRE

**AYIA Gabriel bienvenu**

## COMMUNE DE MENGANG

**PORTANT ADDITIF RELATIF AUX DAO N°011, 012 ET 013/AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2019, RESPECTIVEMENT POUR :-LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ÉQUIPEMENTS DU PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR 100 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE MENGANG, -LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ÉQUIPEMENTS DU PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR 100 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE MENGANG -LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE : NDELE – AKOLO – MESSA – NKOLSSENG DANS LA COMMUNE DE MENGANG**

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Autres
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>n/a</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Le Maire de la Commune de MENGANG, informe les candidats intéressés par les AONO N° 011, 012 et 013 /AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2019, que les modifications ci-après sont portées à ces DAO ainsi qu'il suit :</p> <p>v Pour le <b>DAO N°011</b> : travaux de construction des équipements du projet d'éclairage public par 100 lampadaires solaires dans la Commune de MENGANG.  <b>Lire</b> : CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION (2% du montant prévisionnel du marché) <b>CFA deux millions quatre cent vingt mille cinq cent vingt-quatre (2.420.524) Francs.</b></p> <p>v Pour le <b>DAO N°012</b> : Contrôle et Surveillance des travaux de construction des équipements du projet d'éclairage public par 100 lampadaires solaires dans la Commune de MENGANG.  <b>Lire</b> : CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION (2% du montant prévisionnel du marché) <b>CFA cent quarante-cinq mille deux cent trente un (145.231) Francs.</b></p> <p>v Pour le <b>DAO N°013</b> : les travaux de réhabilitation de la route : Ndele – Akolo – Messa – Nkolsseng dans la Commune de MENGANG.  <b>Lire</b> : CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION (2% du montant prévisionnel du marché) <b>CFA trois millions cent soixante-quatre mille huit cent soixante-onze (3.164.871) Francs.</b></p> <p>v Offre technique (Critère éliminatoire à retirer des DAO) :        Entreprise ayant abandonné ou exécuté hors délai au cours des deux (02) dernières années et aussi celle figurant dans la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics,        v L'incohérence entre le nombre de critères éliminatoires contenu dans les AAO en français et en anglais dans les DAO N°011 et N°012.  <b>Lire</b> : neuf (09) critères éliminatoires contenus dans les AAO en français et en anglais des DAO N°011 et N°012 et RPAO, DAO N°013.        v Le non retranscription intégrale du RGAO des DAO susmentionnés  <b>Lire</b> : Transcription intégrale du RGAO des DAO N° 011, N° 012 et N° 013        v Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) dans les DAO N° 011, N° 012 et N° 013 exigé dans l'offre administrative,  <b>Lire</b> : Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé sur chaque page, à la fin dudit document : date, signature et cachet du soumissionnaire.        v La disposition réglementaire (le point 1.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics) à la suite du premier critère éliminatoire de l'offre administrative n'est plus d'actualité dans les DAO N°011 et N°012.  <b>Lire</b> : disposition enlevée.        v Le critère éliminatoire (c) de l'offre technique est également un critère essentiel dans les DAO N°011 et N°012,  <b>Lire</b> : enlevé le critère éliminatoire (c) de l'offre technique et le maintenir comme un critère essentiel dans les DAO N°011 et N°012.        v Les AAO insérés dans les DAO N°011 et N°012 ne sont datés, ni singés par le Maitre d'Ouvrage,  <b>Lire</b> : les AAO datés et signés le 10 octobre 2019 du Maitre d'Ouvrage, Monsieur <b>AYIA Gabriel Bienvenu</b>, Maire de la Commune de MENGANG.        v Le délai de validité de la caution de soumission indiqué dans les AAO et le RPAO des DAO N°011 et N°012 n'est pas réglementaire,  <b>Lire</b> : Le cautionnement provisoire devra être valide pendant <b>quatre-vingt-dix (90) jours</b>, à Compter de la date limite de remise des offres, délai de validité indiqué dans les AAO et le RPAO des DAO N°011 et N°012.        v La présence des textes réglementaires caducs : Décret N°2013/271 du 05 juillet 2013 modifiant et complétant</p>

certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics, et la circulaire N°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics; dans le CCAP des DAO N°011 et N°012

**Lire** : textes enlevés.

v L'absence des dispositions relatives au visa préalable du MINMAP sur le décompte définitif dans les DAO N°011 et N°012.

**Lire** : visa préalable du MINMAP sur le décompte définitif dans les DAO N°011 et N°013.

v Le critère essentiel relatif à la présentation du dossier contenu dans l'AAO est absent de la grille d'évaluation des offres du DAO N°011

**Lire** : inscrire le critère essentiel relatif à la présentation du dossier dans l'AAO et dans la grille d'évaluation des offres du DAO N°011.

v L'absence de la caution de soumission comme critère éliminatoire dans le DAO N°012,

**Lire** : L'absence de la caution de soumission à l'ouverture entraîne le rejet de l'Offre dans le DAO N°012.

v La lettre d'invitation à soumissionner dans le DAO N°012 n'est datée, ni signée par le Maître d'Ouvrage

**Lire** : la lettre d'invitation à soumissionner dans le DAO N°012 est datée et signée le 10 octobre 2019 du Maître d'Ouvrage, Monsieur **AYIA Gabriel Bienvenu**, Maire de la Commune de MENGANG.

v L'ouverture des offres en un temps n'est pas réglementaires dans le DAO N°012

**Lire** : l'ouverture des plis du DAO N°012 aura lieu le **04 Novembre 2019 à 13 heures**, dans la salle des Actes de la Commune de MENGANG par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance du dossier.

v mode d'attribution moins disant et le type de notation binaire ne sont pas conformes à la nature de la présentation dans l'AAO et le RPAO du DAO N°012,

**Lire** : le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'Offre technique satisfaisante égale à au moins **70% des points** et **l'offre financière la moins-disante** et jugée conforme au DAO.

v L'article 9.2. du CCAP relatif à la retenue de garantie n'est pas compatible avec la nature de la prestation dans le DAO N°012,

**Lire** : soustraire l'article 9.2 du CCAP dans le DAO N°012.

v Incohérence entre le délai de validité des pièces administratives indiqué dans l'AAO en français (03 mois) et en anglais (05 months) du DAO N°013,

**Lire** : délai de validité des pièces administratives dans l'AAO en français et en anglais est de **trois (03) mois**.

v Le critère éliminatoire (7) est également un sous critère essentiel dans le DAO N°013,

**Lire** : seuls critères essentiels de qualification des offres techniques : la capacité financière d'au moins 35 millions délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

v L'incohérence entre le nombre de critères essentiels mentionné dans les AAO en (06) et le RPAO (03) dans le DAO N°013,

**Lire** : critères essentiels mentionné dans les AAO en (06) et le RPAO (06) du DAO N°013

Capacité financière d'au moins 35 millions délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ;

Références de l'entreprise;

Méthodologie d'exécution des travaux;

Planning d'exécution des travaux;

Personnel d'encadrement;

Le matériel et les équipements essentiels.

v Les prévisions de l'étape d'examen du projet de marche par la CIPM dans le DAO N°013,

**Lire** : l'Ouverture des plis du DAO N°013, sera effectuée le 28 Octobre 2019 à 13H00mn dans la salle des Actes de la Commune de MENGANG. Elle se fera en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants. 2019

soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne dûment mandatée, ayant une parfaite connaissance de leur dossier.

Le **MAIRE**

**AYIA Gabriel bienvenu**

**PUBLICITÉ**

**Service e-JDM**  
JDM Electronique



*Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.*

**Service e-CNE**  
CNE Electronique



*Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.*

### Personne Morale

Société : .....

Secteur d'activité : .....

Représentant ..... Civilité :  Mme  Mr

ou ..... Nom : .....

Point Focal ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

### Personne Physique

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse (\*\*): ..... B.P. : .....

Tél. (\*) : ..... Fax : .....

E-mail (\*) : .....

Site web : .....

### Option d'Abonnement

Annuel 49.000 FCFA TTC

Semestriel 25.000 FCFA TTC

Trimestriel 15.000 FCFA TTC

Mensuel 10.000 FCFA TTC

### Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16

Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510

SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691

EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026

CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse [billing@armp.cm](mailto:billing@armp.cm), d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse [support@armp.cm](mailto:support@armp.cm)

(\*) séparez les données multiples par les virgules.  
(\*\*) quartier, rue, etc....



# LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



## Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

## Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

## Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

## Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière



[www.arpmp.cm](http://www.arpmp.cm)



**e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...  
La meilleure information sur les Marchés Publics !**

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun  
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09  
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26  
✉ infos@arpmp.cm 🌐 www.arpmp.cm

☎ 222 20 49 17  
🌐 Internet : [pridesoft.arpmp.cm](http://pridesoft.arpmp.cm)  
✉ Email : [pridesoft@arpmp.cm](mailto:pridesoft@arpmp.cm)